

Dossier de concertation

Projet de parc agrivoltaïque

Commune de Saint-Privé

Mise à disposition : du 16 au 30 octobre



**ABO
ENERGY**

Table des matières

Lexique des abréviations.....	3
ABO Energy : un partenaire expérimenté.....	4
ABO Energy dans le monde.....	4
Indépendance et solidité financière.....	5
ABO Energy en France.....	5
Des spécialistes au service de votre projet.....	5
Nos partenaires.....	6
Une prestation complète.....	7
Un projet concerté et adapté.....	7
Investigation.....	8
Développement.....	8
L'étude d'impact.....	9
Financement.....	9
Construction.....	10
Raccordement.....	10
Exploitation.....	10
Démantèlement et recyclage.....	11
Démantèlement et remise en état du terrain.....	11
Composition d'un module photovoltaïque :.....	12
Recyclage des panneaux photovoltaïques.....	12
Contexte de la filière photovoltaïque.....	13
Les objectifs.....	13
Puissance raccordée en France.....	13
Évolution de la puissance solaire raccordée.....	14
Puissance raccordée en Région.....	15
L'énergie solaire.....	16
Principe de fonctionnement.....	16
Une énergie aux multiples atouts.....	17
Concertation préalable.....	18
Objet de la concertation préalable.....	18

Durée de la concertation préalable	18
Modalités de la concertation préalable	18
Pendant toute la durée de la concertation.....	18
A l'issue de la concertation	19
Le projet de Saint-Privé	20
Objectifs et caractéristiques principales du projet	20
Le choix du site	20
La localisation du projet.....	21
Raccordement	21
Synthèse des premiers résultats d'études.....	23
L'étude d'impact.....	23
Le planning prévisionnel	25
Etude paysagère.....	26
Contexte topographique	27
Perception du projet dans son environnement.....	27
Le patrimoine protégé	29
Evaluation des sensibilités et définition de l'implantation	30
L'étude naturaliste	31
La flore	31
Les zones humides	32
La faune et les enjeux globaux.....	34
Les études relatives au volet agricole	37
L'implantation envisagée	39
Fiche annexe : l'étude préalable agricole :	41
Fiche annexe : un projet agrivoltaïque	42
Les caractéristiques techniques d'un parc agrivoltaïque	42
Les bienfaits de l'agrivoltaïsme	43
Notre engagement	55
Une démarche concertée.....	55
Une offre économique.....	55
Une approche territoriale	55
Un partenariat pour un projet photovoltaïque réussi	55

Lexique des abréviations

ZIP : Zone d'Implantation Potentielle

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

MRAE : Mission Régionale d'Autorité Environnementale

IEA : Institut d'Ecologie Appliquée

DREAL : Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

MH : Monument Historique

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

ZSC : Zone Spéciale de conservation

ZPS : Zone de Protection Spéciale

CDPENAF : Commission Départemental de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

BAC : Bassin d'Alimentation de Captage

ABO Energy : un partenaire expérimenté

Fondé en 1996 en Allemagne, le groupe ABO Energy est l'un des développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe.

ABO Energy dans le monde

La société ABO Energy est une entreprise internationale mais reste à dimension humaine, dont les relations de travail sont basées sur la confiance et la bienveillance.

16 pays sur 4 continents



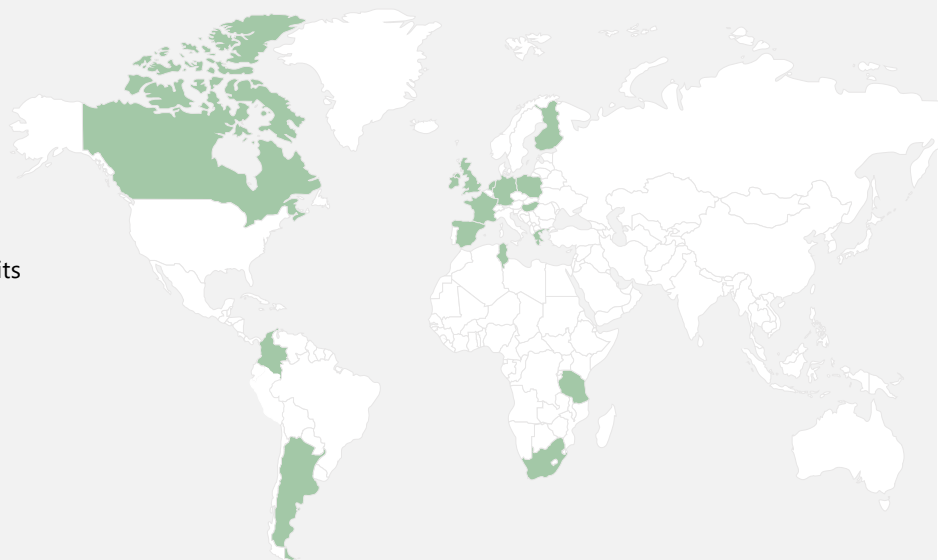
1200 collaborateurs
5,5 GW développés dont



~ **2,5** développés et construits
par ABO Energy



23 GW en développement



Indépendance et solidité financière

Le Groupe est **indépendant** vis à vis :

- Des constructeurs
- De tous les intervenants du secteur (banquiers, grands groupes de production d'électricité)

Le Groupe se développe sur **fonds propres**. Ses bénéfices sont investis dans le développement de ses projets.



Les professionnels de la filière (fabricants, banques, investisseurs, etc.) considèrent ABO Energy comme **un partenaire fiable**.

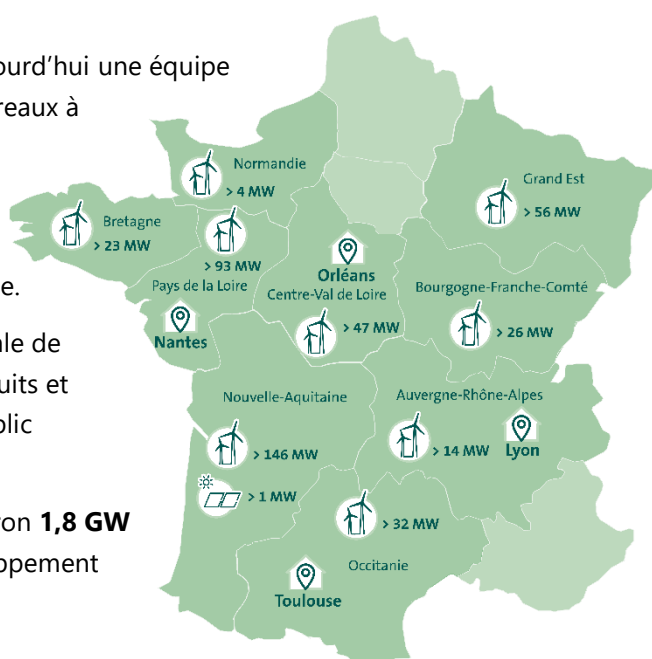
ABO Energy en France

En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui une équipe multidisciplinaire de **180 personnes** et des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes, et Orléans.

Le développement de projets a permis de raccorder **442 MW** pour alimenter jusqu'à 245 000 foyers avec de l'électricité renouvelable.

3 parcs photovoltaïques d'une puissance totale de **53 MWc** sont en train ou en voie d'être construits et seront prochainement raccordés au réseau public d'électricité.

ABO Energy travaille sur un portefeuille d'environ **1,8 GW** de projets d'énergies renouvelables en développement en France.



Des spécialistes au service de votre projet

Parce que le photovoltaïque est une énergie de territoire, ABO Energy propose un développement **respectueux des enjeux locaux**. Chaque service, en concertation, apporte sa vision stratégique au projet pour qu'il respecte les exigences techniques, sociales et économiques, dans une logique de développement durable.

Nos partenaires



Depuis février 2023, ABO Energy est partenaire de l'**Institut National de Recherche en Agronomie et Environnement**. Avec 37 structures, nous avons signé un protocole d'accord pour créer un Pôle National de recherche, innovation et enseignements sur la thématique de l'agrivoltaïsme. Ce pôle rassemble des acteurs publics et privés afin de permettre le développement raisonné de la technologie photovoltaïques sur les terres agricoles.



ABO Energy est membre de la **Fédération Française des Producteurs Agrivoltaïques**, première fédération nationale qui rassemble les agriculteurs désireux de développer sur le même terrain une coactivité de production agricole et d'électricité verte.



ABO Energy est signataire depuis janvier 2023 de la charte de **La Plateforme Verte** sur l'agrivoltaïsme mise au point en accord avec la doctrine de la FNSEA, des Chambres d'Agriculture France et des Jeunes Agriculteurs.

ABO Energy est active au sein de groupes de travail organisés avec des acteurs des énergies renouvelables :



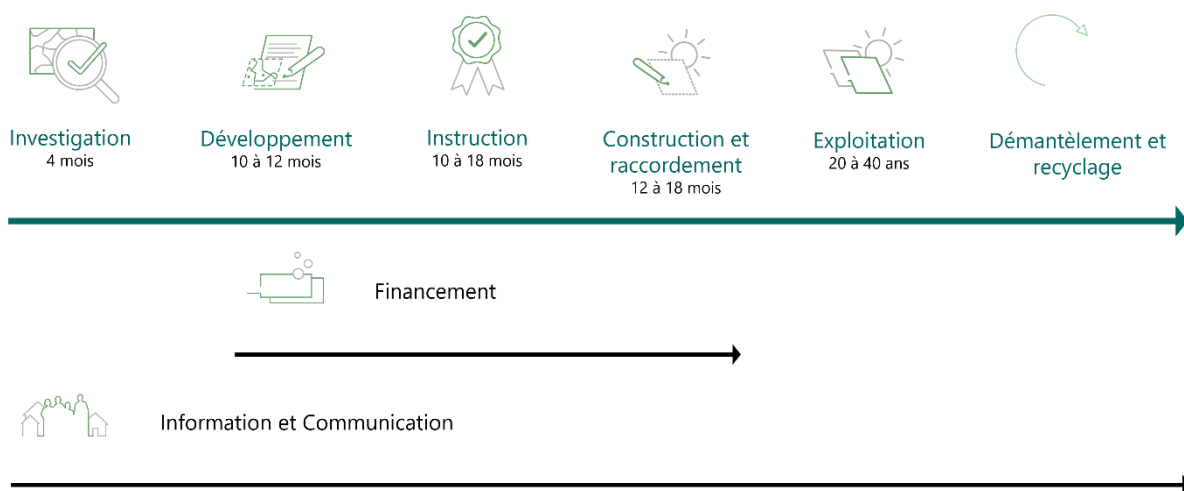
Atlansun
Filière solaire du Grand Ouest



Notre métier

Une prestation complète

Forte d'une expérience de plus de 20 ans, ABO Energy propose une prestation complète et à la pointe de réalisation de parcs renouvelables « **clés en main** », c'est-à-dire du développement du projet jusqu'à l'exploitation technique et administrative du parc et son démantèlement, en passant par la construction et le montage financier.



Un projet concerté et adapté

La prise de participation dans un projet d'énergies renouvelables pour ABO Energy est avant tout le partage de l'information et le soutien des acteurs locaux pendant le développement et la construction de celui-ci.

Afin que les citoyens et autres acteurs du territoire s'approprient le projet, il est important qu'ils disposent d'une information claire sur le contenu du projet, son planning, sa finalité. Aussi, ABO Energy s'engage à mettre en place un plan de communication adapté qui pourra être défini avec les élus locaux s'ils le souhaitent.

Le plan de communication prévoira des phases d'information via des supports appropriés (page internet dédiée au projet, bulletins d'information, permanences publiques...) et des phases de concertation (concertation préalable volontaire en application de l'article R.121-19 du code de l'environnement). Ces actions seront planifiées à des étapes du projet qui présentent un intérêt particulier (réception des études environnementales et paysagères, dépôt des demandes d'autorisations, enquête publique...).

Cette communication permettra de donner de la visibilité au projet. Ainsi, chacun pourra se rapprocher de la société ABO Energy pour recueillir les informations qu'il souhaite. Cela contribuera également à favoriser l'acceptabilité du projet.

Investigation

Notre objectif : identifier les zones d'implantation potentielles



Les documents
d'urbanisme

Terrains dédiés au PV
Les zonages agricoles et
forestiers doivent être
adaptés



L'occupation
du sol

Sites considérés comme
dégradés favorisés



La rentabilité du
projet

Fonction de critères
techniques de l'installation



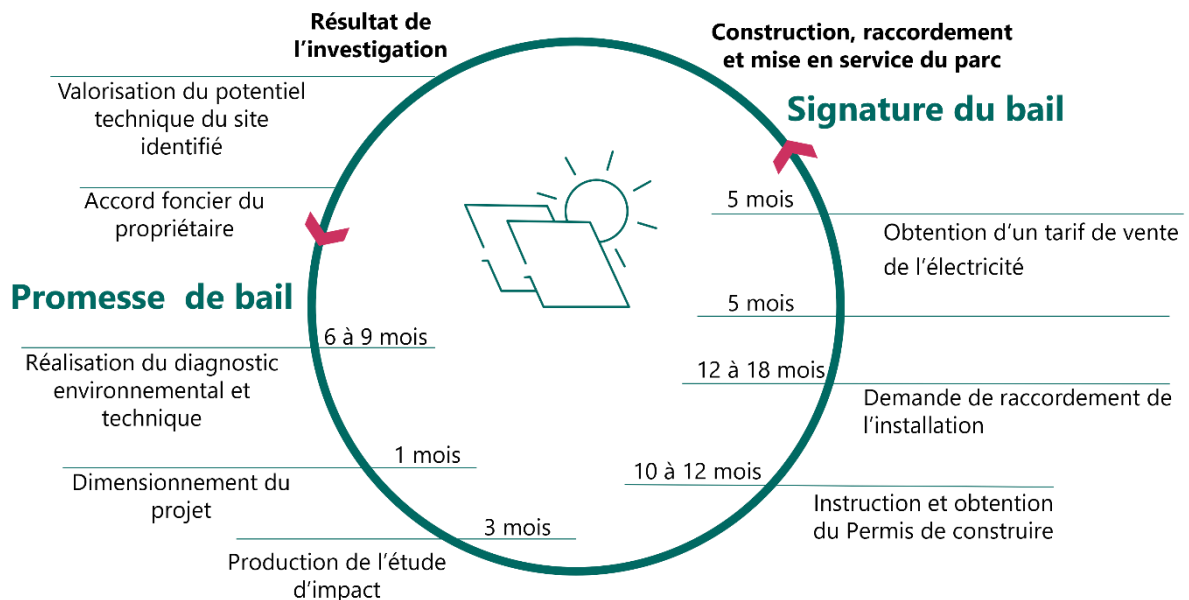
Les enjeux
patrimoniaux et
environnementaux

Objet d'études
approfondies

Développement

Un parc photovoltaïque est conçu grâce aux préconisations issues d'études techniques, environnementales et paysagères approfondies. Une conception de projet précise et rigoureuse permet d'aboutir à une construction sécurisée et de qualité.

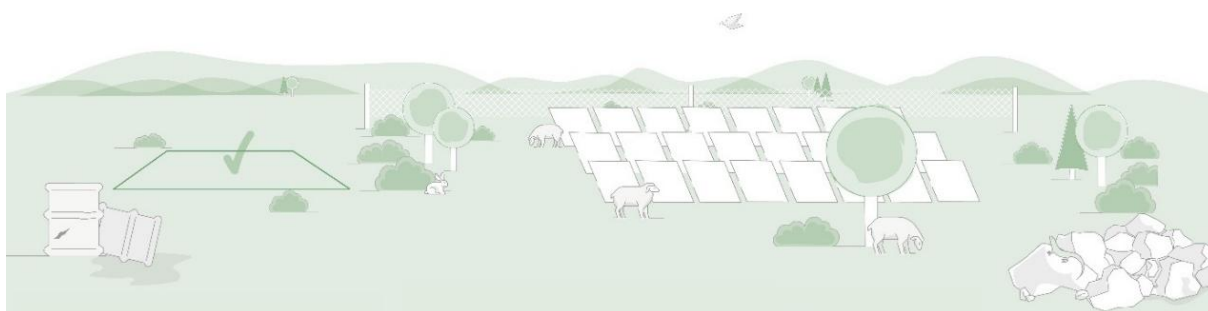
Notre objectif : concevoir un projet adapté au territoire et à ses enjeux pour une production optimale.



L'étude d'impact

L'étude d'impact sur l'environnement est une étude préalable à la mise en œuvre de projets qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale. Comportant les volets paysager, faune, flore et milieux naturels, elle vise à éclairer le porteur de projet et l'administration sur les suites à donner au projet, ainsi qu'à informer et garantir la participation du public. Elle doit rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du projet et permet d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire concerné.

Les parcs photovoltaïques au sol d'une puissance crête supérieure ou égale à 250 kWc y sont soumis.



Les études correspondantes à chaque volet sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention. Elles se déroulent en trois temps :

1. **Etat initial** : partie descriptive de l'état du site et ses alentours avant le projet, on y parle alors d'enjeux.
2. **Evaluation des impacts** : analyse des impacts bruts une fois les aménagements du parc photovoltaïque définis. Il y a généralement plusieurs variantes. Les impacts sont dits bruts car les mesures qui seront prévues ne sont pas prises en compte à ce stade.
3. **Proposition de mesures** : partie présentant les mesures de la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) qui permettra par la suite de statuer sur les impacts nets du projet.

Le dossier de demande de permis de construire est constitué en partie de cette étude d'impact. Il sera soumis à enquête publique et à la production d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE). Cet avis intervient lors de la procédure d'autorisation préfectorale et constitue un élément de décision.

Financement

Notre service finance accompagne les projets dès leur développement. Forte de sa longue expérience et de ses nombreuses compétences, l'équipe dédiée au financement contribue à la réussite des projets, en proposant des solutions adaptées à chaque contexte.

Les montages financiers ainsi étudiés sont choisis en fonction des besoins du site (financement citoyen, privé, ouverture partielle de capital des parcs etc..) avec comme premier objectif de maximiser les retombées locales.

Notre objectif : vous proposer un accompagnement dans une dynamique de développement local.

Construction

La construction des parcs débute par l'organisation d'une campagne de sondages géotechniques. L'interprétation de ces sondages par des bureaux d'études spécialisés permet le dimensionnement des modes de fixation au sol des structures porteuses. Ces dimensionnements sont spécifiques à chaque site et sont conduits selon les règlements techniques en vigueur.

La construction d'un parc se décompose en plusieurs grandes phases :

- Délimitation des emprises nécessaires au projet par une opération de bornage
- Construction des voies d'accès
- Mise en place des structures porteuses
- Installation des panneaux photovoltaïques

Le pôle « Construction » des parcs d'ABO Energy est constitué d'ingénieurs expérimentés en géotechniques et en génie civil. Leur travail est celui d'un Maître d'œuvre. En collaboration avec les ingénieurs du pôle « Raccordement au réseau électrique », ils gèrent la consultation des entreprises jusqu'à la conclusion des marchés de travaux, dirigent l'exécution de ces derniers et prononcent la réception des ouvrages. Lors du déroulement des chantiers, ces personnes sont également garantes du respect des règles de sécurité et de protection de la santé des travailleurs.

Raccordement



L'énergie électrique produite par les cellules photovoltaïques transite par des réseaux jusqu'au poste de livraison qui constitue l'interface avec le réseau public de raccordement concerné. Ces réseaux comportent également les équipements de communication nécessaires au pilotage à distance du parc photovoltaïque.

ABO Energy dispose d'un service spécialisé en raccordement électrique des parcs qui se compose de trois ingénieurs en électrotechnique. Lors de la phase de développement des projets, ces derniers étudient les possibilités de raccordement en fonction des capacités évolutives des réseaux électriques de distribution (réseaux dont la tension est inférieure à 20 kV gérés par ENEDIS ou par des régions locales) et/ou de transport (réseaux dont la tension est supérieure à 20 kV gérés par RTE).

Exploitation

L'équipe exploitation d'ABO Energy veille au bon fonctionnement des parcs en service et garantit la sécurité des installations. L'entretien du site est également réalisé : l'entretien des espaces verts et des routes est confié à une entreprise locale.



Notre équipe attache une attention particulière au fonctionnement optimum des parcs, elle agit donc en préventif et si cela est nécessaire en curatif. En préventif, la maintenance contribue à améliorer la fiabilité des équipements (sécurité des tiers et des biens) et la qualité de la production (en l'absence de panne subie). Le bon fonctionnement des parcs permet d'améliorer la performance de ceux-ci et éviter les arrêts. En curatif, la

maintenance permet de veiller au bon fonctionnement du parc, en assurant un suivi permanent des installations pour garantir leur niveau de performance tant sur le plan de la production électrique (disponibilité, courbe de puissance...) que sur les aspects liés à la sécurité des installations et des tiers (défaillance de système, surchauffe...).

Démantèlement et recyclage

Démantèlement et remise en état du terrain

Un parc photovoltaïque est une installation réversible. Les contrats fonciers signés entre le propriétaire des parcelles et ABO Energy précisent que la responsabilité du démantèlement des installations et la remise en état des terrains incombe à la société propriétaire du parc photovoltaïque.

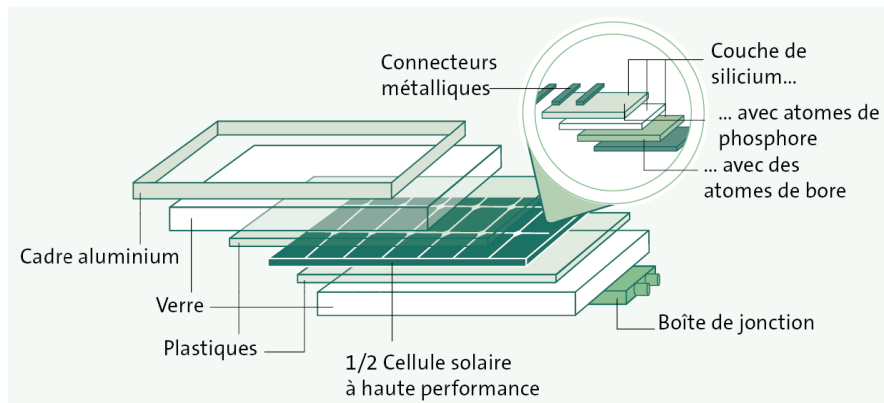
Le démantèlement consiste à dévisser les modules, déboulonner les structures, retirer les pieux, ôter les locaux électriques à l'aide d'une grue, extraire les câbles et enlever les clôtures.

Les coûts associés sont couverts par la valorisation des matériaux récupérés (métaux : acier des structures porteuses, cuivre des câbles du raccordement électrique interne au parc solaire, etc.), ainsi que par des garanties financières constituées en amont. Les conditions de constitution et de mobilisation de ces dernières sont réglementées.

Ces opérations sont menées dès qu'il est mis fin à l'exploitation du parc, c'est-à-dire à l'arrêt définitif de sa production d'électricité, quel que soit le motif de la cessation de l'activité.

Le démantèlement et la remise en état du terrain se font conformément à la réglementation en vigueur.

Composition d'un module photovoltaïque :



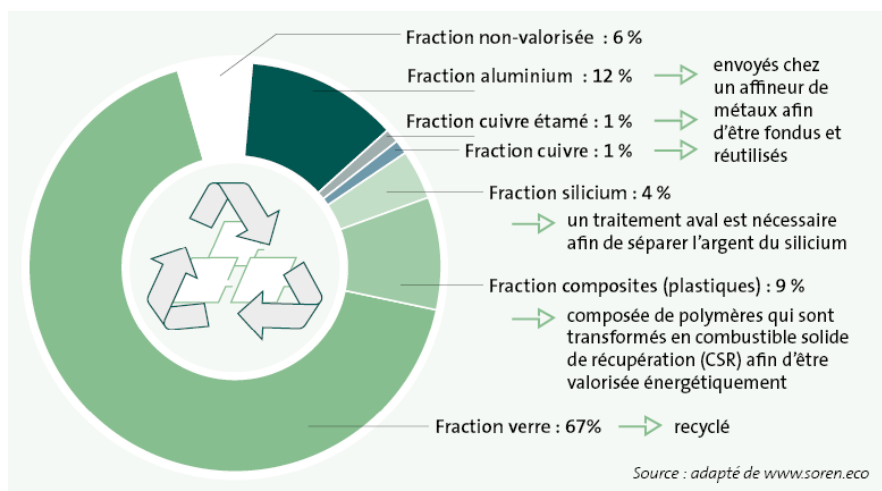
Recyclage des panneaux photovoltaïques

Le recyclage en fin de vie des panneaux photovoltaïques est devenu obligatoire en France depuis août 2014. Une éco-participation est payée à l'achat des modules pour assurer l'organisation de la collecte et de recyclage par l'entreprise SOREN.

94 % C'est le taux moyen de valorisation pour un module photovoltaïque à base de silicium cristallin et avec un cadre en aluminium.

Les panneaux sont séparés de leur cadre aluminium et de leur boîtier de jonction, puis broyés et délamérés afin d'obtenir des fractions, qui sont ensuite triées à l'aide de différentes méthodes (vibration, tamisage, courant de Foucault, tri optique...).

À l'issue du processus de traitement, il ne reste plus que des fractions de matières séparées. Elles peuvent ensuite être réintégrées comme matières premières secondaires dans la fabrication de nouveaux matériaux.



Contexte de la filière photovoltaïque

Les objectifs

Le changement climatique est une problématique globale dont les conséquences sont alarmantes. Ce phénomène est largement attribué aux émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère du fait des activités humaines, et en particulier de notre consommation en énergies fossiles.

Pour agir à notre échelle, nous devons remplacer rapidement ces énergies par de nouvelles sources bas-carbone. Si le nucléaire nous apporte une énergie décarbonée conséquente, la construction de nouveaux EPR, même nombreux, ne suffira pas à couvrir tous nos besoins futurs en électricité en 2050 et encore moins à l'horizon 2030. Les deux grands leviers de la décarbonation de l'énergie en France sont de **réduire notre consommation d'énergie** et de **diversifier notre mix énergétique**.

Selon RTE, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, **les énergies renouvelables devront couvrir au moins 50 % de notre consommation électrique en France pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050**, quel que soit le scénario envisagé. En 2023, elles en couvraient seulement 30,9%.

La France a besoin d'**accélérer le développement des énergies renouvelables** pour sa souveraineté, sa compétitivité, sa réindustrialisation et pour la protection du pouvoir d'achat des Français. L'objectif de la transition énergétique engagée par le gouvernement est de sortir de notre dépendance aux énergies fossiles et d'électrifier nos usages.

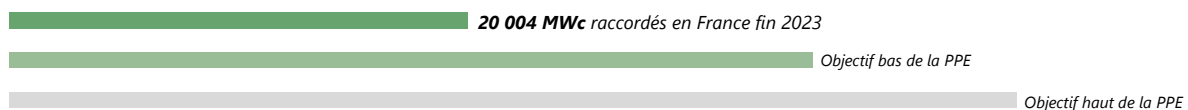
Le 25 octobre 2021, RTE (Réseau de Transport d'Electricité) a dévoilé son rapport « Futurs énergétiques 2050 » qui étudie 6 grands scénarii permettant d'atteindre la neutralité carbone en 2050 tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement de notre pays. Selon ce rapport, **les énergies renouvelables devront couvrir au minimum 50% de notre consommation d'électricité en 2050**, quel que soit le scénario envisagé. Aujourd'hui, elles en couvrent 26% (Source : RTE).

La Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) a été introduite afin de répondre à ces objectifs. Elle a pour ambition de lever les obstacles quant au déploiement des énergies renouvelables. Plusieurs dispositions visent directement l'énergie photovoltaïque et l'agrivoltaïsme. « Encourager la production d'électricité issue d'installations agrivoltaïques » devient par ailleurs un nouvel objectif de la politique énergétique nationale.

Puissance raccordée en France

Les engagements de la France ont été déclinés au travers de la programmation pluriannuelle de l'énergie, adoptée par décret du 21 avril 2020.

En ce qui concerne l'énergie photovoltaïque, les objectifs de la PPE à l'horizon 2028 sont d'atteindre entre 35 100 et 44 000 MW d'installations raccordées. Il nous reste encore du chemin à parcourir :

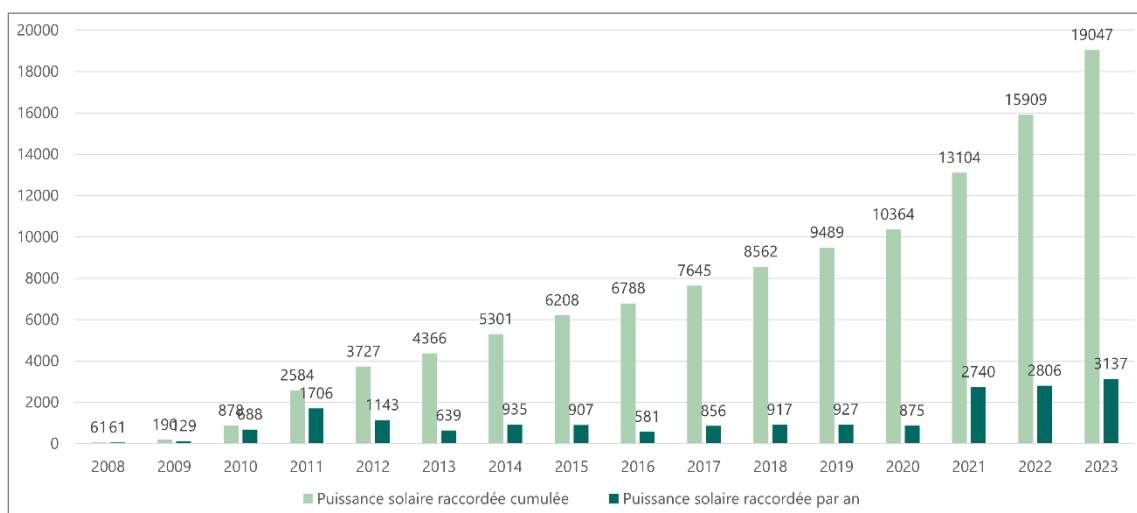


(Source : SDES d'après Enedis, RTE, EDF-SEI et la CRE)

L'énergie photovoltaïque a un fort potentiel de développement et joue un rôle important dans la transition énergétique.

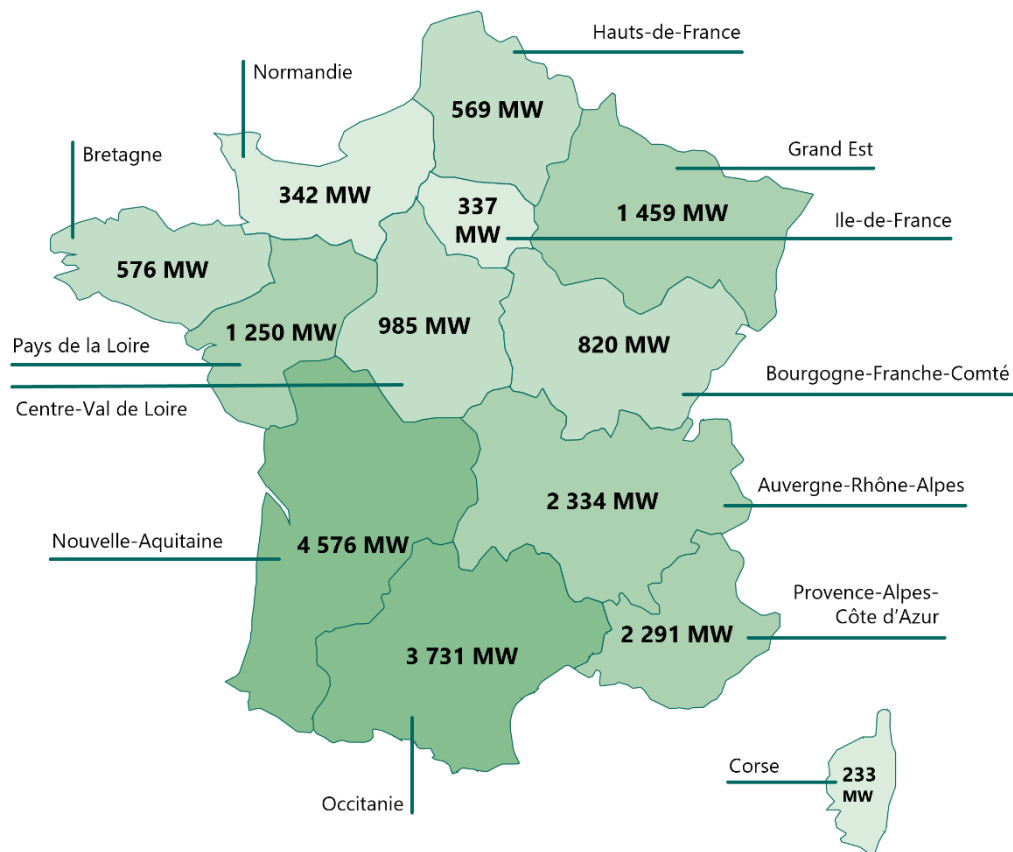
Un développement croissant de l'énergie solaire en France est indispensable pour répondre aux objectifs fixés par le gouvernement.

Évolution de la puissance solaire raccordée



(Source : ORE, ENEDIS, RTE, SER - Panorama de l'électricité renouvelable au 31 décembre 2023)

Puissance raccordée en Région



(Source : SDES d'après Enedis, RTE, EDF-SEI et CRE au 31 décembre 2023)

Accueillir un projet photovoltaïque sur votre territoire, c'est être un acteur local de la transition énergétique et générer de l'activité et des revenus locaux.

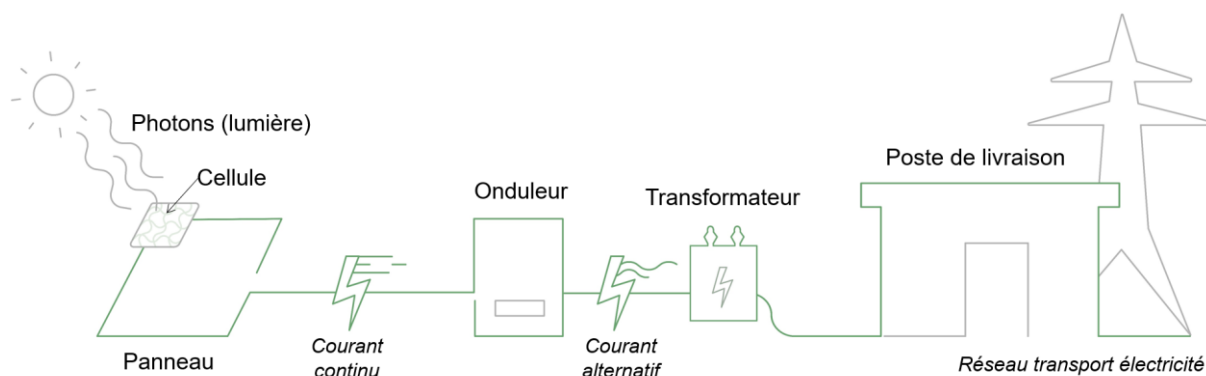
L'énergie solaire

Principe de fonctionnement

L'énergie solaire photovoltaïque est une forme d'énergie renouvelable permettant de produire, grâce à une cellule photovoltaïque, de l'électricité par transformation d'une partie du rayonnement solaire.

Plusieurs cellules sont reliées entre elles sur un module (ou panneau) solaire photovoltaïque, qui lui-même est regroupé avec d'autres pour former des tables de modules.

Après transformation du courant continu en courant alternatif par un onduleur, des transformateurs élèvent la tension électrique pour que celle-ci atteigne les critères d'injection dans le réseau. Les câblages en courant alternatif transportent alors le courant jusqu'aux compteurs (postes de livraison) qui mesurent l'électricité envoyée sur le réseau extérieur.

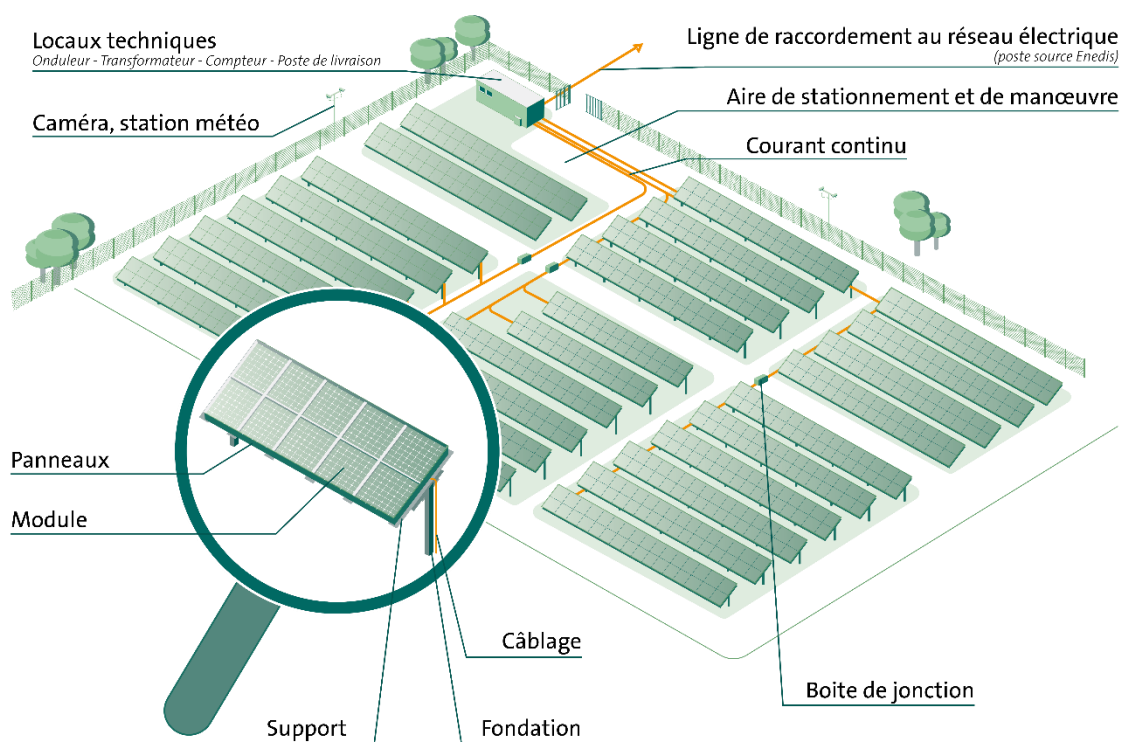


L'implantation de centrales au sol permet un choix de l'orientation, de l'inclinaison et de l'espacement entre les rangées de modules qui assurent la meilleure productivité.



© ABO Energy - Parc photovoltaïque des Essards en France

Voici le schéma de principe d'une centrale photovoltaïque au sol raccordée au réseau électrique public :



Une énergie aux multiples atouts

Une fois installé, un panneau photovoltaïque utilise l'énergie du soleil pour produire de l'électricité. Cette ressource inépuisable permet la production d'énergie propre à travers une technologie sûre et fiable. La maintenance et l'installation des modules sont faciles, et le photovoltaïque se recycle.

Soren est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des panneaux photovoltaïques usagés en France. Il bénéficie d'une longue expérience sur le sujet. Le taux moyen de valorisation pour un module photovoltaïque à base de silicium cristallin avec cadre en aluminium est aujourd'hui estimé à **94 %**.

D'autres avantages peuvent être listés :

- Production d'électricité en zones rurales isolées
- Valorisation écologique de terrains
- Création d'emplois
- Revenus fonciers locaux
- Amélioration de la sécurité de l'approvisionnement énergétique
- Etc.

Concertation préalable

Objet de la concertation préalable

La Société ABO Energy développe un projet agrivoltaïque au sol, sur une emprise foncière privée d'environ 45 hectares, sur la commune de Saint-Privé.

Le projet développé revêt un caractère particulier puisqu'il associe à un projet agricole, ici décliné en deux activités différentes, la production d'électricité via l'installation de panneaux photovoltaïques.

Son développement fait l'objet d'une concertation préalable auprès du public à l'initiative d'ABO Energy.

Cette procédure, volontaire, a pour ambition de recueillir les observations du public portant sur les objectifs et caractéristiques principales du projet et les résultats des états initiaux des différentes études réalisées.

Durée de la concertation préalable

La concertation préalable se déroulera **du 16 au 30 octobre inclus**. Une permanence en mairie se tiendra le dernier jour.

Modalités de la concertation préalable

Pendant toute la durée de la concertation

Le présent dossier de concertation est disponible pour consultation :

- En mairie de Saint-Privé pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public ;
- Dans sa version électronique téléchargeable sur la **page internet** du projet :
<https://www.aboenergy.com/fr/zone-information/nos-projets/bourgogne-franche-comte/soleil-de-puisaye.html>.

Des observations et propositions pourront être adressées :

- Lors de la permanence qui aura lieu en Mairie de Saint-Privé le jeudi 30 octobre **de 10h à 12h** ;
- Par écrit sur le registre ouvert à la mairie de Saint-Privé (annexe du présent dossier) ;
- Par correspondance à l'adresse suivante :
A l'attention de Théo Le Corre – ABO Wind SARL, Le Millénium, 6 bis Avenue Jean Zay,
45000 Orléans ;

- Par voie électronique, à l'adresse suivante : theo.lecorre@aboenergy.com.

A l'issue de la concertation

Les responsables du projet recueilleront les observations formulées. Le bilan de cette concertation sera rendu public. Il sera disponible en mairie de Saint-Privé ainsi que dans sa version électronique, téléchargeable sur la page internet du projet pendant deux mois. Les maîtres d'ouvrage indiqueront les mesures qui seront prises pour répondre aux enseignements tirés de la concertation.

Le projet de Saint-Privé

Objectifs et caractéristiques principales du projet

La société ABO Energy développe un projet de centrale agrivoltaïque au sol sur la commune de Saint-Privé.

Ce projet est développé avec le propriétaire-exploitant des parcelles sur un îlot d'origine d'environ 90 hectares, réduits aujourd'hui à environ 45 hectares, comme présenté plus bas, en associant trois exploitations locales en recherches de terrains agricoles.

Le projet consiste à installer des panneaux photovoltaïques sur des structures adaptées afin de faciliter l'activité agricole. Les deux activités seront alors complémentaires.

Le choix du site

La commune de Saint-Privé fait partie de la Communauté de Communes « Puisaye-Forterre », dans le sud-ouest du département de l'Yonne.

La zone d'implantation du projet de parc photovoltaïque de Saint-Privé est composée de deux îlots de terres de culture type céréales / oléagineux, sur lesquels est pratiqué un assolement colza/blé/orge. Ils sont caractérisés par un potentiel agronomique limité et assez fortement affecté par la sensibilité face aux aléas climatique. De plus, du fait de leurs tailles et configuration géographique, les deux îlots sont caractérisés par une forte anthropisation ; la biodiversité y est très limitée et quasiment dépourvue d'habitat pour la faune terrestre et l'avifaune nicheuse.

La ZIP est par ailleurs située sur le plateau agricole de Puisaye, au nord du court d'eau Le Loing, entre Bléneau, Villeneuve-les-Genets et Saint Fargeau. L'ensemble de la zone est situé sur le bassin d'alimentation de captage de la source du Materoy, qui se trouve à Saint Privé. La protection de cette source a été identifiée comme un objectif prioritaire pour l'ensemble du bassin.

Afin d'en comprendre les enjeux sanitaires, environnementaux et agricoles, ABO Energy a notamment rencontré et consulté l'agence régionale de santé et l'association de protection de la source du Materoy.

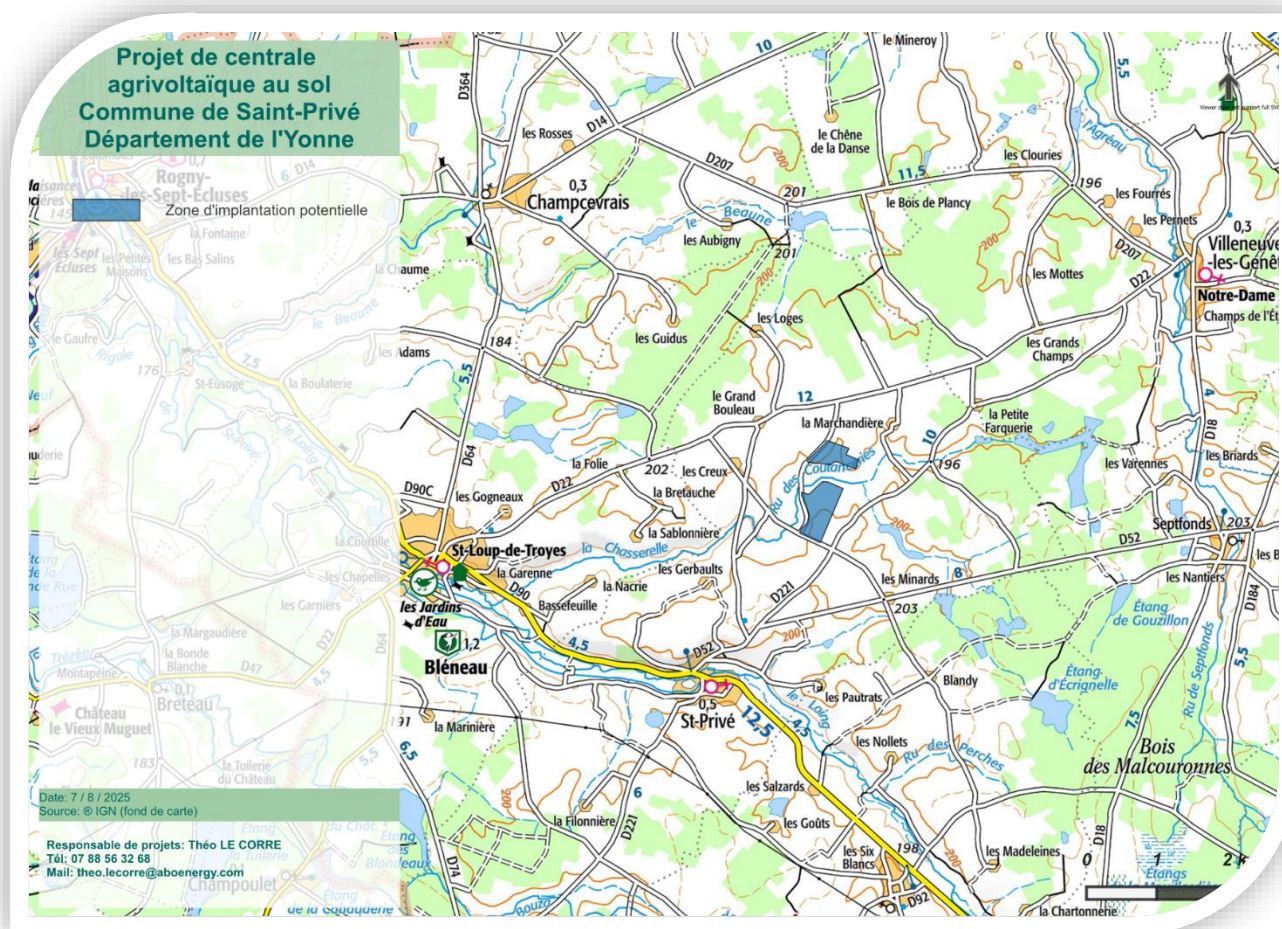
Selon les experts, la protection de la source sera renforcée dans les années à venir, engendrant de fortes contraintes sur les pratiques culturales actuelles : **interdiction de l'utilisation de pesticides et d'intrants, voire interdiction du labour pour les îlots les plus sensibles.**

La conjonction de ces éléments nous a conduit, en accord avec le propriétaire exploitant des deux îlots, **à chercher d'autres modes de production agricole et rurale plus pertinents par rapport au contexte actuel et futur du secteur.**

Dans cette optique, un complément d'activité solaire photovoltaïque a été envisagé en vue d'une reconversion vers une activité agricole viable à long terme

La localisation du projet

Le projet Soleil de Puisaye se situe aux lieux-dits Les Poisats et Les Brioties, sur la commune de Saint Privé. Le site se trouve au nord du bourg, le long de la RD 221 en direction de Villeneuve-les-Genêts (zone bleue sur la carte ci-dessous)



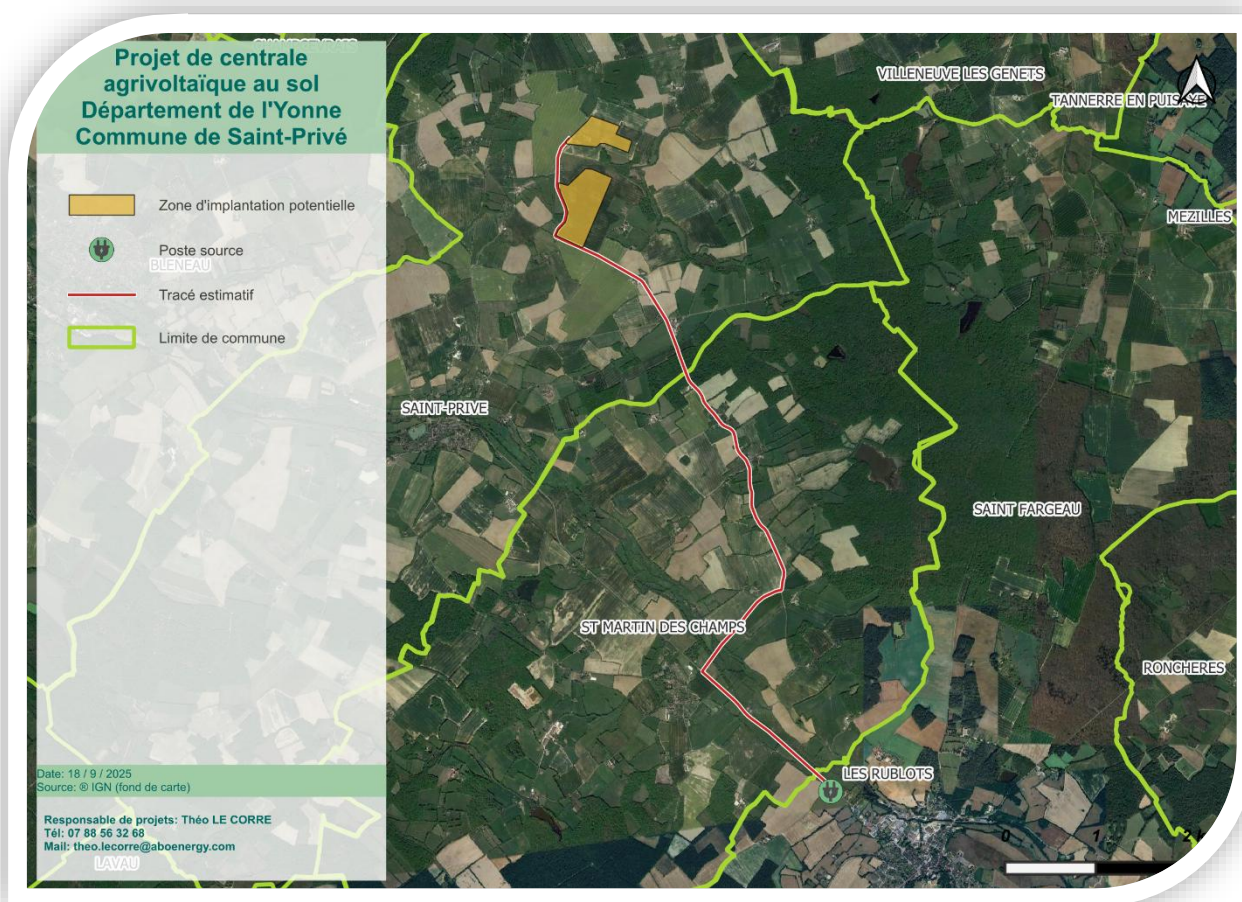
Localisation du projet – ABO Energy

Raccordement

Les ouvrages photovoltaïques ont nécessité de se brancher aux postes source pour une distribution de l'électricité produite sur le réseau.

Les modalités de raccordement sont proposées par le gestionnaire de réseau, selon les caractéristiques du projet (puissance à raccorder, distance, etc.). Le raccordement sera réalisable en fonction de la puissance de raccordement disponible sur le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR) du poste source ciblé.

Les travaux de raccordement sont exécutés en souterrain, le long des axes routiers existants. Pour le projet de Saint-Privé, le poste source le plus proche est celui des Rublots, à environ 9km du centre du projet, en passant par les axes routiers existants (tracé estimatif sur la carte ci-dessous). Le poste des Rublots dispose encore d'assez de capacité pour accueillir l'ensemble du projet. Des travaux pourraient venir créer des capacités supplémentaires.



Tracé possible de raccordement entre le projet et le poste des Rublots – Abo Energy

Synthèse des premiers résultats d'études

Le projet de Saint-Privé ayant déjà connu un premier cycle d'études, finalisé en 2020, la réactualisation voire la reprise complète d'un certain nombre d'éléments du premier dossier s'est avérée nécessaire.

ABO Energy a réactualisé le volet environnementaliste par le biais de prospections complémentaires sur l'année 2023 afin d'évaluer les différences d'enjeux entre le premier dossier et l'actuel. Les volets paysagers ainsi qu'agricoles ont été repris en entier pour correspondre aux modifications apportées au projet.

Les études relèvent différents enjeux qu'elles classifient en fonction de leur niveau d'importance. Ils peuvent être non-significatif, faible, modéré, fort ou encore majeur.

L'étude d'impact

L'étude d'impact sur l'environnement est une étude préalable à la mise en œuvre de projets qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale. Elle se constitue des volets agricole, paysager, faune, flore et milieux naturels. Cette étude vise à éclairer le porteur de projet et l'administration sur les suites à donner au projet. Elle doit rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du projet et permet d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire concerné.

Les parcs photovoltaïques au sol d'une puissance crête supérieure ou égale à 1 MWc y sont soumis. Le dossier de demande de permis de construire est constitué en partie de cette étude d'impact. Il sera soumis à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) Cet avis intervient lors de la procédure d'autorisation préfectorale et constitue un élément de décision.

Les études correspondantes à chaque volet sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention.

Pour le projet de Saint-Privé, interviennent les acteurs suivants :

Domaine d'expertise	Bureau d'Etudes	Lancement des études
Faune, flore, et habitats naturels	Biotope	Mars 2023
Paysage, patrimoine et photomontages	Epure Paysage	Juin 2023

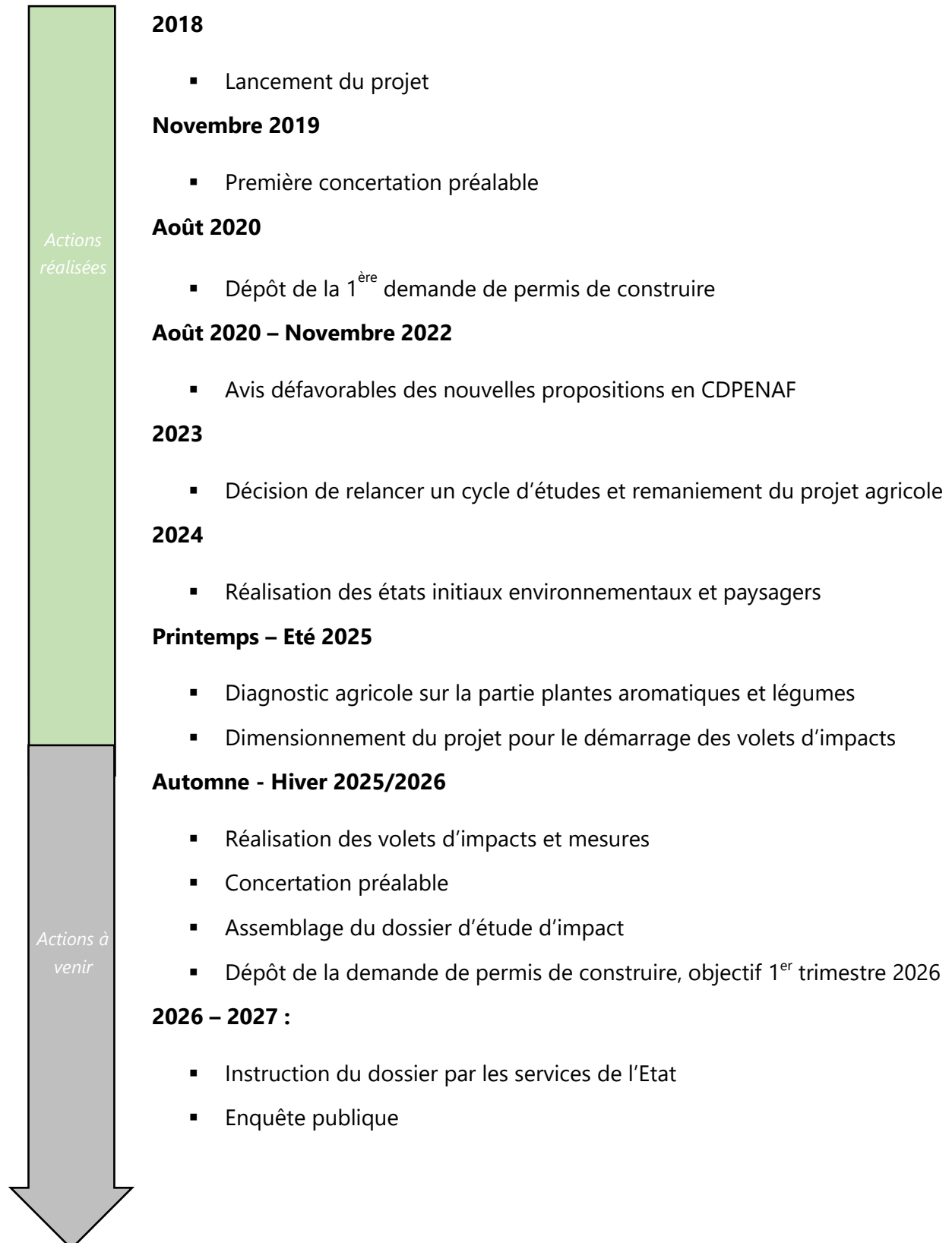
Etude d'impact sur l'environnement	Biotope	Juin 2023
Etude technico-économique ovine	Terre d'Ovin	Février 2024
Etude technico-économique cultures PPAM / légumes	AS DEV	Avril 2024
Etude pédologique	COMIREM SCOP	Février 2025
Etude préalable agricole	CETIAC	Avril 2023

Ces études se déroulent en trois temps :

4. **Etat initial** : partie descriptive de l'état du site et ses alentours avant la construction du projet. Il relève les différents enjeux présents sur la zone d'étude ;
5. **Evaluation des impacts** : analyse des impacts bruts une fois les aménagements du parc photovoltaïque définis. Il y a généralement plusieurs variantes. Les impacts sont dits bruts car les mesures qui seront prévues ne sont pas prises en compte à ce stade ;
6. **Proposition de mesures** : partie présentant les mesures de la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) qui permettra par la suite de statuer sur les impacts nets du projet.

Concernant le projet de Saint-Privé, le diagnostic de l'état initial a été réalisé et l'évaluation des impacts démarrera entre septembre et octobre 2025. Les résultats permettront notamment de justifier le projet final retenu et de définir, si nécessaire, des mesures visant à éviter, réduire et compenser les impacts potentiels ou avérés sur l'environnement du projet.

Le planning prévisionnel



Etude paysagère

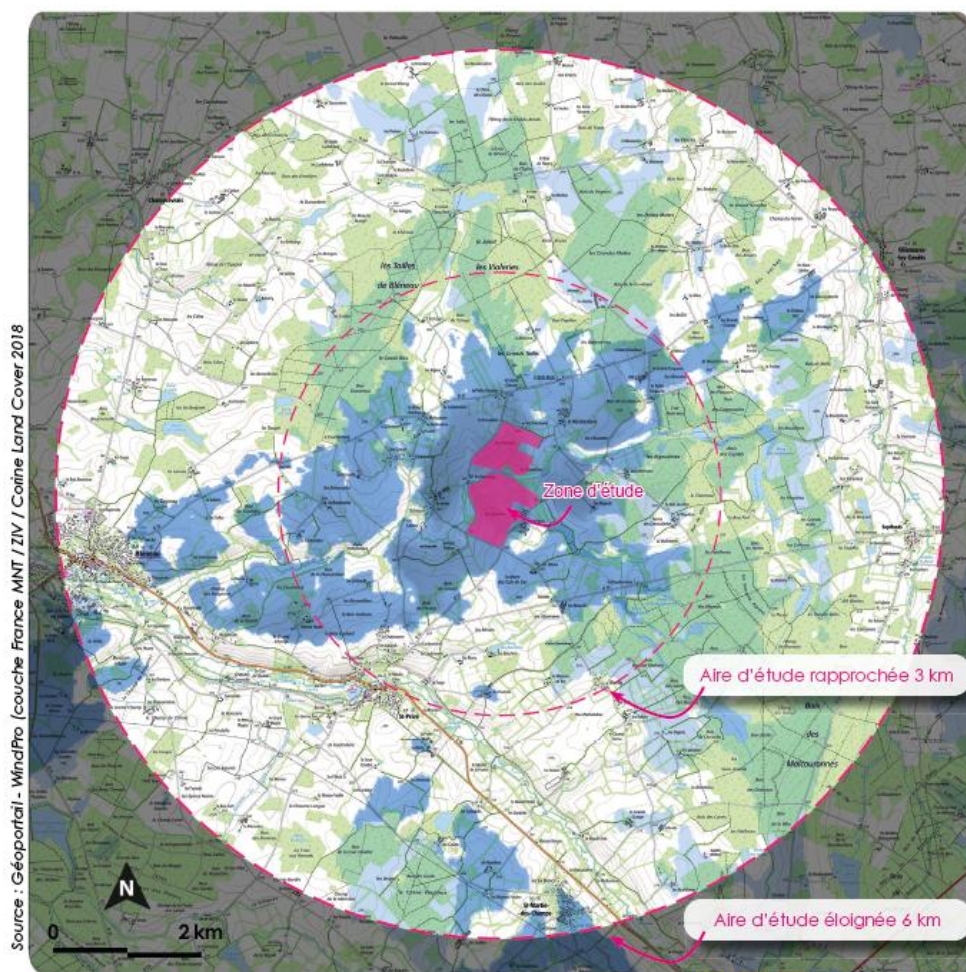
Le volet « Paysage » de l'étude d'impact a démarré en printemps 2023 et est mené par le bureau d'étude Epure. A ce jour, l'état initial est achevé et la partie portant sur les impacts et les mesures commencera en septembre pour une réalisation à mi-octobre.

Conformément au Guide de l'étude d'impact – Installations photovoltaïques au sol (MEDDTL, avril 2011) :

« Les installations photovoltaïques sont perçues dans le paysage par diverses caractéristiques qui sont à considérer dans l'aménagement d'un nouveau paysage :

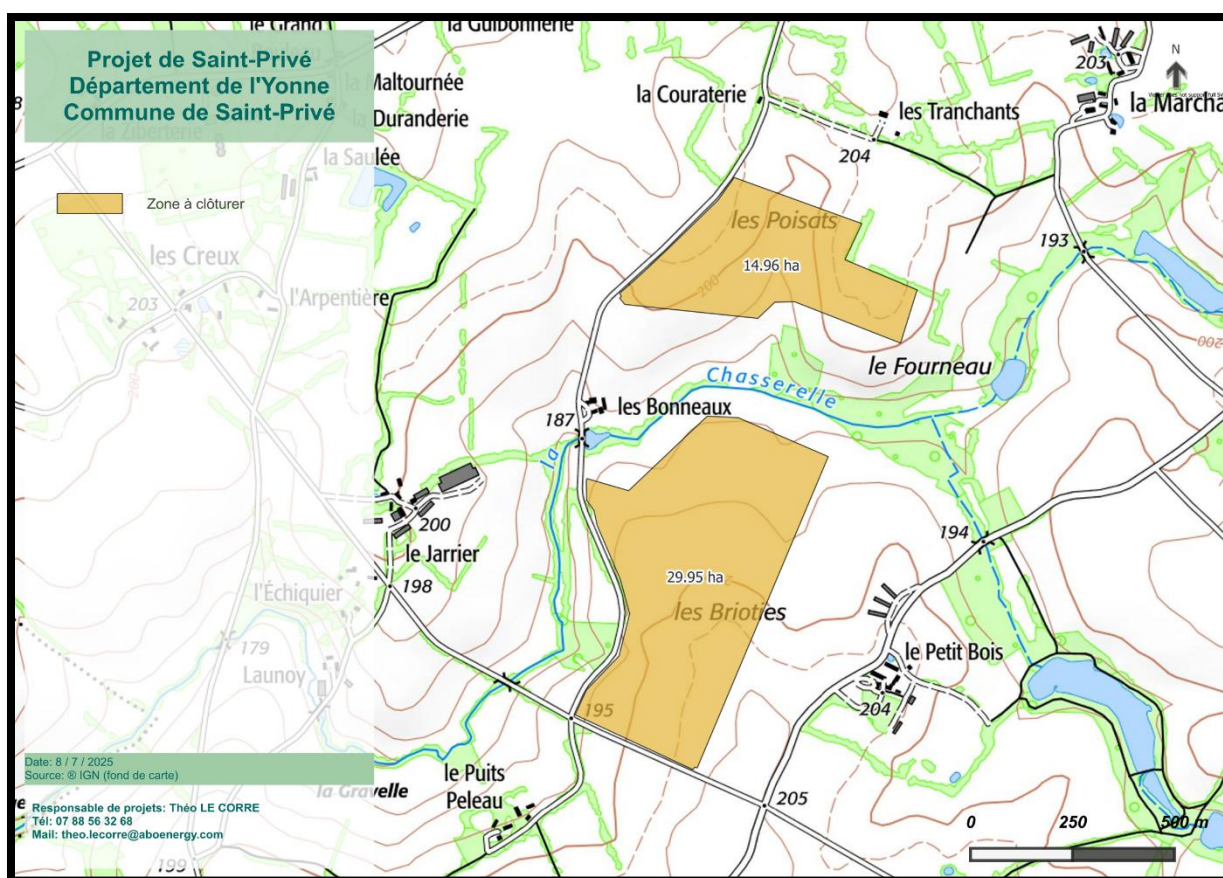
- L'emprise des installations ;
- La géométrie, la taille, la hauteur, la densité, la couleur et la brillance des modules ;
- L'implantation des panneaux par rapport à la topographie du site (plaines, pentes vallonnées) et à l'occupation du sol (terres agricoles, espaces boisés, végétation naturelle) ;
- Les dépendances de l'installation (voies d'accès, clôture, bâtiment de l'ondeur, etc.). »

L'analyse est effectuée sur une aire d'étude éloignée d'un rayon de 6 km autour de la ZIP.



Contexte topographique

La ZIP présente un relief marqué, influencé par le vallon de la Chassarelle formant un cordon arboré entre les deux emprises ainsi qu'une dépression topographique. Les parcelles agricoles du projet offrent de ce fait des vues limitées vers le paysage alentour, à l'exception des axes de communication et lieux d'habitation dans le voisinage direct de la zone d'implantation.

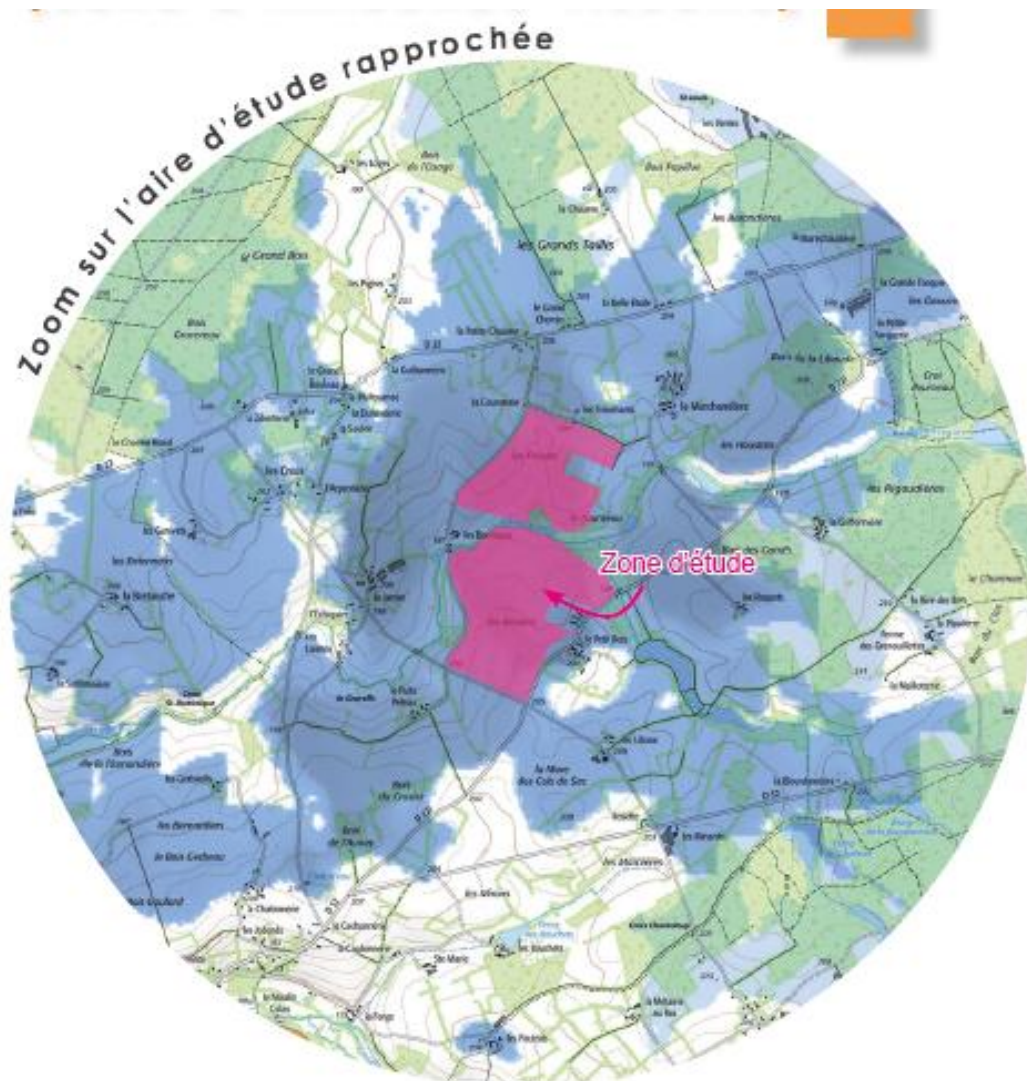


Représentation du relief du site – ABO Energy (ZIP réduite à 45ha)

Perception du projet dans son environnement

Le projet, du fait des masques boisés et de la topographie vallonnée de son environnement direct, sera visible essentiellement entre les deux axes de circulation principaux de son périmètre rapproché, à savoir la D 22 et la D 52. Ces axes restent qualifiés de secondaires et les visibilitées depuis ceux-ci sont très limitées. Les autres axes routiers plus proches de la ZIP sont moins fréquentés et présentent des sensibilités plus faibles.

Les lieux de vie principalement concernés car à proximité directe de la zone d'étude sont ceux de la Couraterie, des Tranchants, des Bonneaux et du Petit Bois. Une vigilance doit être apportée regardant les covisibilités depuis le Jarrier, la Marchandière, le Puits Peleau et l'Echiquier.



Zone d'influence visuelle du projet

Plusieurs prévisualisations et photomontages seront réalisés et produits dans le rapport paysager afin de mieux évaluer les impacts de l'implantation et définir les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation adéquates.

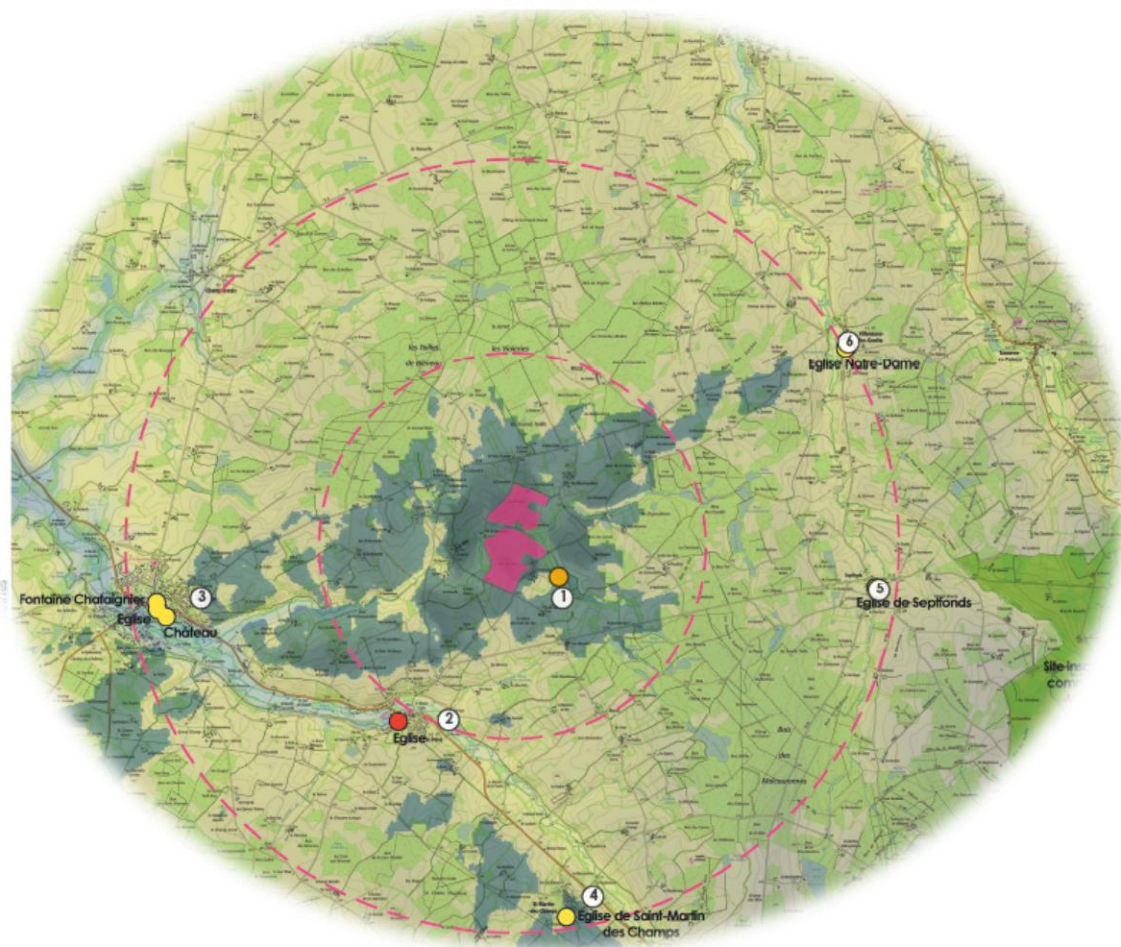
Les points de vue présélectionnés pour la réalisation des photomontages se situent au niveau des Bonneaux, du Petit Bois, des Tranchants et sur le sud du site depuis l'Echiquier.

Des visualisations seront également produites depuis l'ouest de la ZIP, au niveau du chemin de Launoy et du chemin de l'Echiquier afin d'évaluer les visibilités plus éloignées.

Le patrimoine protégé

Le patrimoine protégé aux monuments historiques ou les sites classés sur le territoire d'étude sont relativement éloignés et sans rapport visuel avec le site. Il est cependant à noter la présence d'éléments de patrimoine local, il s'agit de la Villa et de ses jardins architecturaux, située au « Petit-Bois ».

La présence de cet élément de patrimoine local à proximité directe de la ZIP nécessite de lui attribuer une sensibilité plus forte, et d'engager des mesures pour réduire l'impact de la centrale sur ce bien.

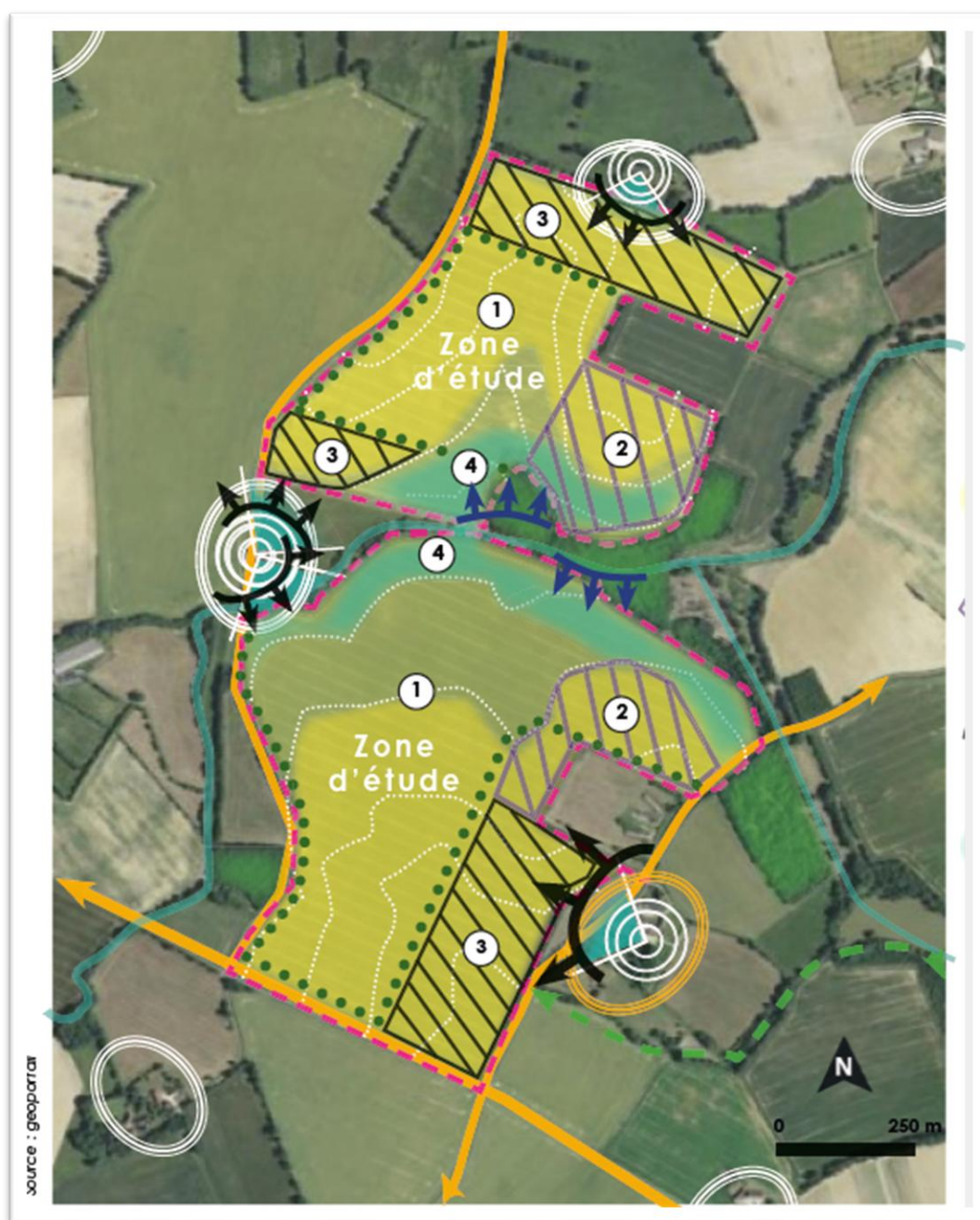


Légende :

- Monument classé
- Monument Inscrit
- Patrimoine local non soumis à une protection
- Site Inscrit
- Zone de visibilité potentielle du projet tenant compte des filtres visuels bâtis et boisés

Evaluation des sensibilités et définition de l'implantation

Les sensibilités définies dans l'état initial paysager viennent alimenter la réflexion sur la définition de zones plus ou moins favorables à l'implantation de la centrale, classées de 1 à 4 du plus au moins favorable. Les zones classées 3 constituent principalement des reculs vis-à-vis des lieux de vie, et notamment le Petit-Bois. Les zones classées 4 concernent la proximité à la ripisylve de la Chasserelle, zone riche et dense aussi bien en termes paysagers qu'écologiques.



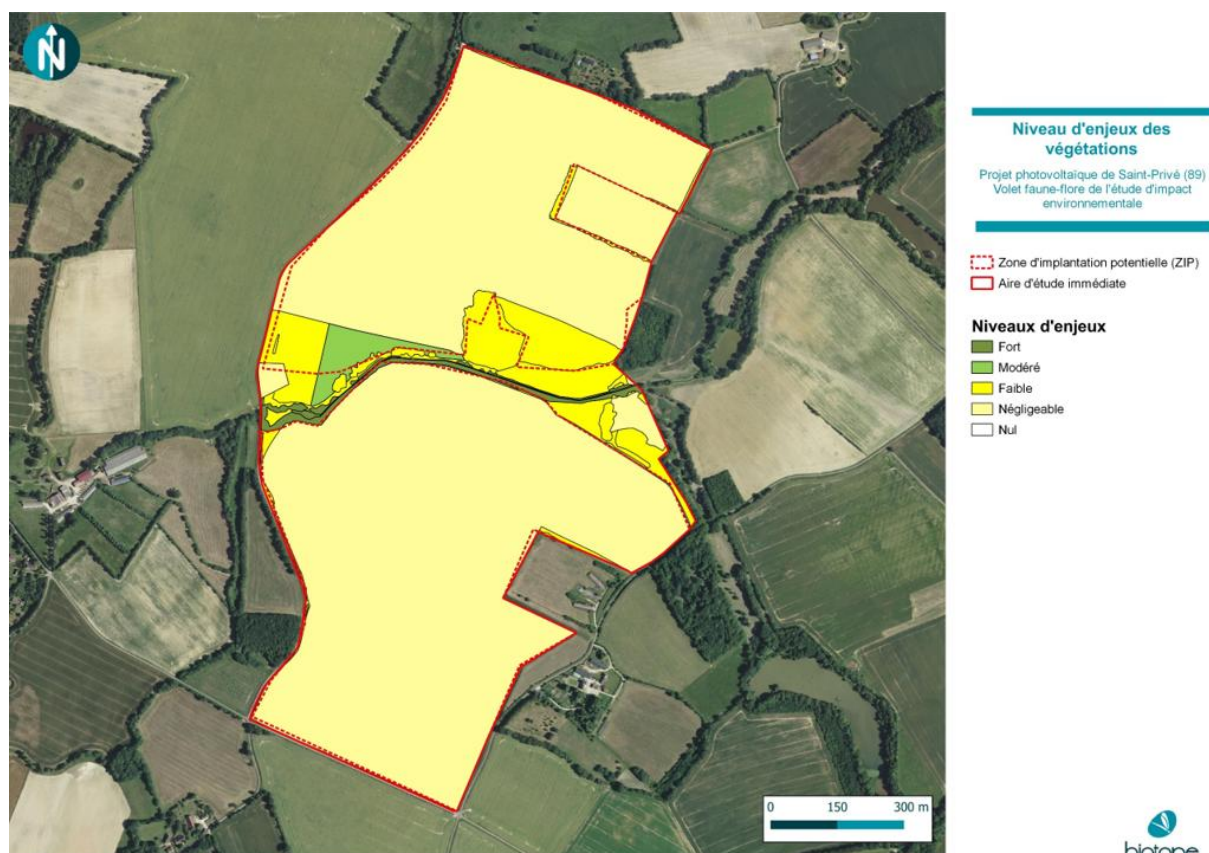
Cette définition des sensibilités sert de base à l'établissement du périmètre de l'implantation de la centrale agrivoltaïque, qui sera soumis aux services de l'état au moment du dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme, ainsi qu'au public dans le cadre de l'enquête publique, dernière étape avant la délivrance, ou non, de l'autorisation d'urbanisme.

De plus, l'état initial permet de dégager de premières propositions de mesures afin de garantir une meilleure intégration de la centrale dans son environnement. Outre l'évitement des zones déjà mentionnées, la plantation de linéaires de haies sur toutes les bordures pouvant être exposées à des visibilités depuis des lieux de vie ou de passage devrait venir réduire de manière importante les impacts de la centrale sur ses abords.

L'étude naturaliste

L'état initial de l'étude réalisée en 2019 dans le cadre de la première demande d'autorisation a été réactualisé par le biais de plusieurs nouvelles sorties sur le terrain. L'objectif étant d'évaluer si les enjeux relevés quatre à cinq ans plus tôt sont toujours d'actualité. Trois campagnes de terrain, à l'été 2023 pour les volets faune et flore et en novembre 2023 pour le volet pédologique, ont été réalisées dans cette optique.

La flore



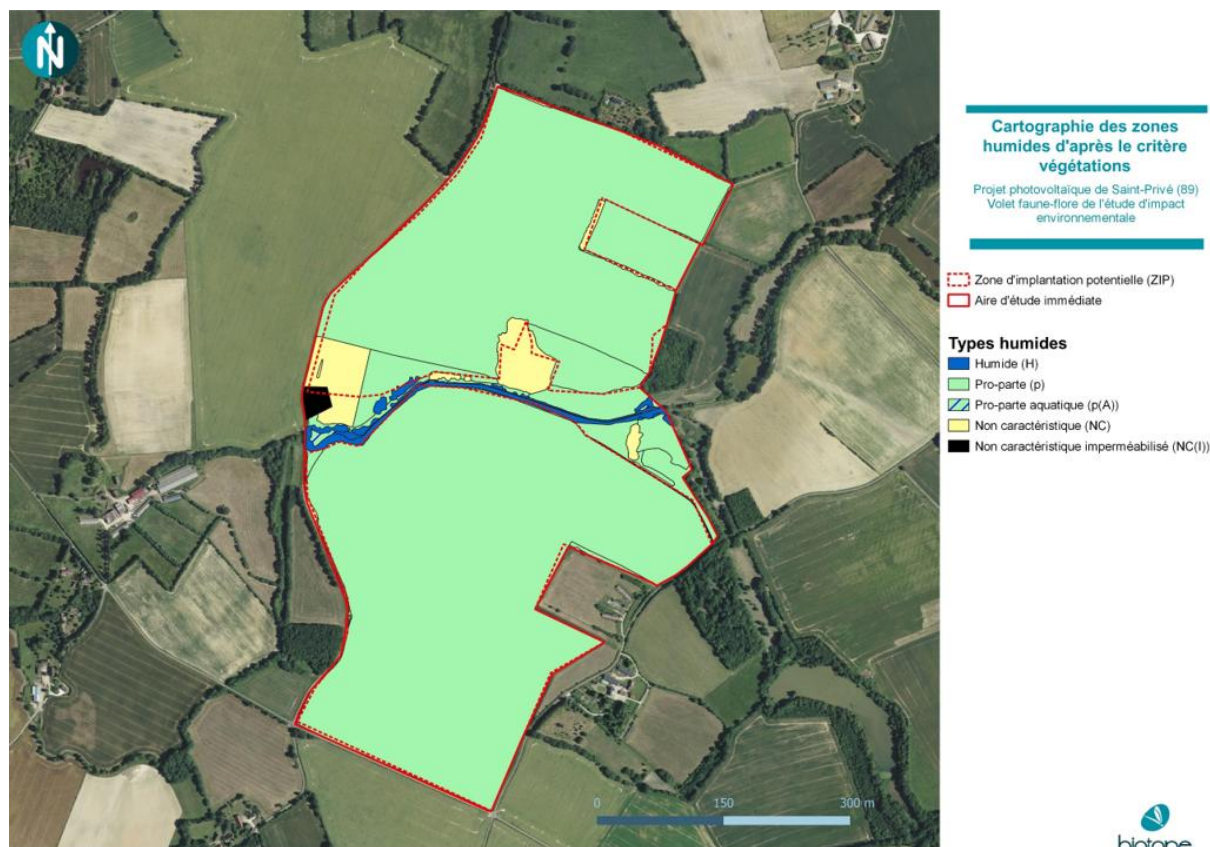
Carte d'enjeux portant sur la végétation – Biotope

Concernant la flore, le site a connu peu de changements notables, hormis aux abords de la Chasserelle sur les zones boisées ou prairiales. Les chênaies et fourrés bordant le ru ont pour certains vu leur niveau d'enjeu décroître de « Modéré » à « Faible ». La prairie fauchée à l'est des Bonneaux a, elle, vu son niveau d'enjeu s'accroître de « Faible » à « Modéré ».

Pour l'essentiel du site, constituant des zones cultivées assez dégagées, le niveau d'enjeu reste « Faible ».

Les zones humides

La caractérisation des zones humides se déroule selon deux analyses distinctes, celle de la végétation et celle des sols. La première étude se porte sur la végétation, en cherchant à définir les habitats caractéristiques de zones humides, ceux pour lesquels seule la réalisation de sondages pédologiques permettra de déterminer leur statut, ces zones incertaines sont appelées *pro parte*, et enfin ceux que l'on peut déjà exclure.



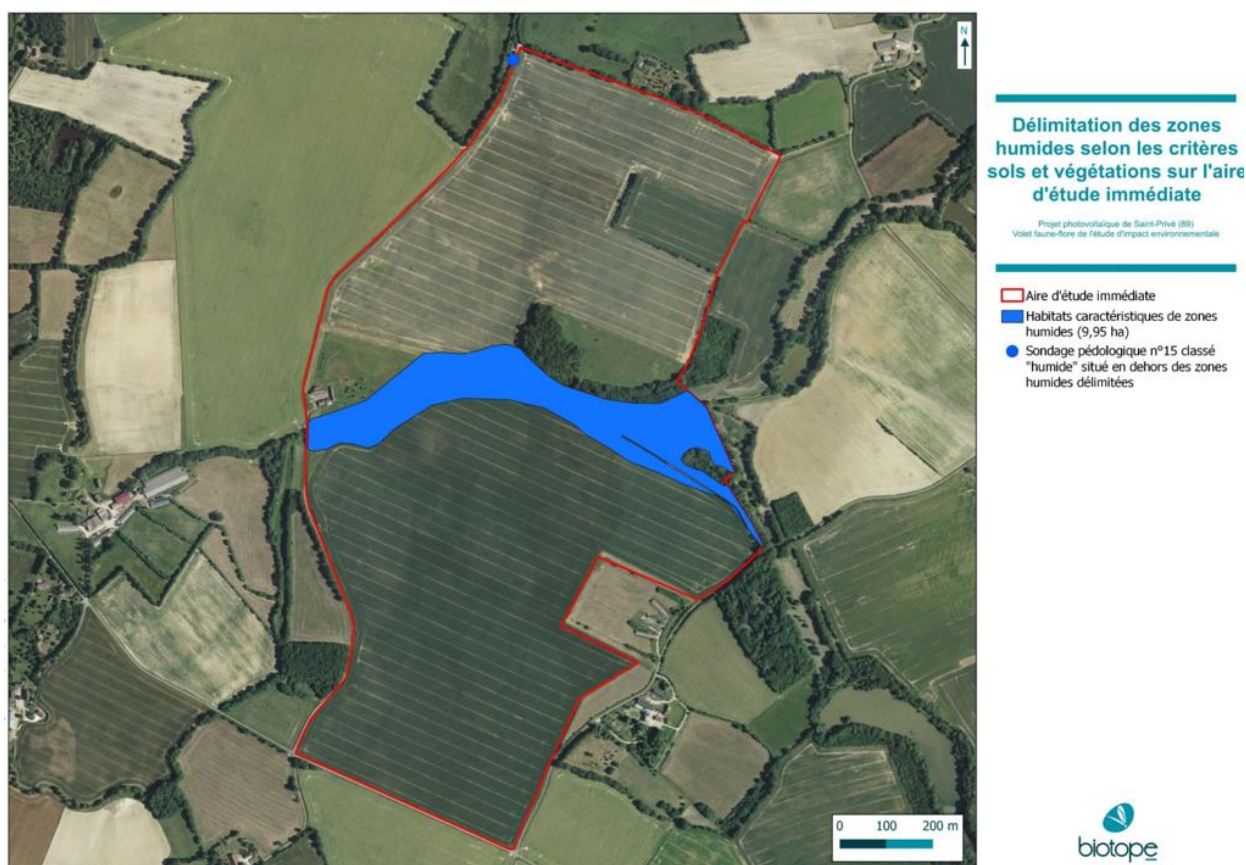
Cartographie des zones humides, critère végétation - Biotope

L'analyse de ce critère permet de classer la quasi-intégralité du site, environ 93%, comme *pro parte*. Des sondages sont donc nécessaires pour déterminer leur statut réel. Pour le reste, n'est considéré humide que le cours d'eau de la Chasserelle et certains de ses abords directs.

Les sondages s'attachent à rechercher les traits d'hydromorphie dans les sols. Les sondages sont idéalement d'une profondeur d'1,20 mètre. 24 sondages ont été réalisés en octobre 2019 pour la première campagne, et complétés en novembre 2023 par 15 sondages supplémentaires.



Sondage numéro 26, sur une parcelle cultivée. Réalisé en 2023 par Biotope



Carte de délimitation des zones humides - Biotope

L'analyse des sondages conclut à la présence de zones humides au niveau du ru de la Chasserelle et ses abords proches, notamment sur la berge sud. Le reste des espaces est considéré non humide.

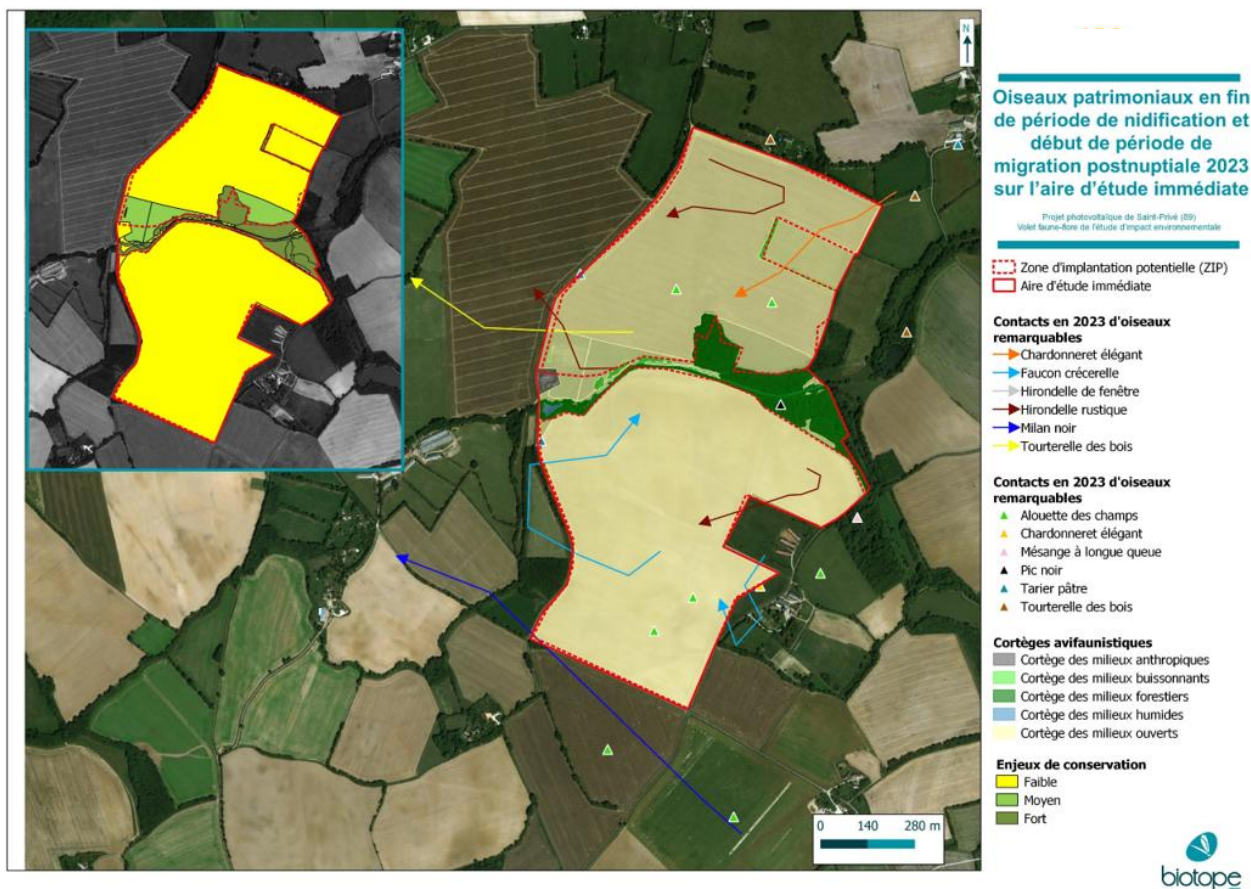
La faune et les enjeux globaux

Une sortie mutualisée pour la faune a été effectuée en août 2023, principalement dirigée vers l'avifaune, bien que les autres groupes (amphibiens, reptiles, insectes, mammifères) aient été recherchés, ou leurs habitats ré-étudiés.

Les habitats propices au cortège des amphibiens se situent à proximité directe de la Chasserelle et sur les zones boisées et de prairies qui l'entourent. L'enjeu sur les parcelles cultivées restera donc faible. Le constat est relativement similaire pour les reptiles. Le lézard des murailles a été contacté à nouveau en 2023 en bordure sud-ouest du site.

Pour ce qui est des insectes, le passage en 2023 n'a pas permis de contacter de nouvelles espèces. A l'instar des reptiles, les habitats propices à leur développement se situent dans les prairies, lisières boisées et/ou à proximité des haies. La même chose peut être indiquée pour les mammifères, et notamment pour les chiroptères (chauves-souris), pour lesquelles les milieux boisés constituent des gîtes idéaux.

Enfin, concernant l'avifaune, le passage de 2023 a permis de contacter de nouvelles espèces comme le Chardonneret élégant, le Pic noir ou la Mésange nonette. Quelques niveaux d'enjeux ont donc été revus à la hausse, au regard de la présence de ces nouvelles espèces mais également de l'importance des milieux étudiés pour ce cortège.



Carte d'actualisation des enjeux sur l'avifaune - Biotope

En définitive, les enjeux se concentrent sur les abords de la Chasserelle, ainsi que les boisements et prairies qui la bordent.

Il est important de noter que les haies comme celles présentes sur le nord de la ZIP constituent également des milieux privilégiés pour un grand nombre d'espèces, notamment les oiseaux.

La carte suivante présente l'ensemble des enjeux relatifs au site.



Carte de synthèse des enjeux - Biotope

Les études relatives au volet agricole

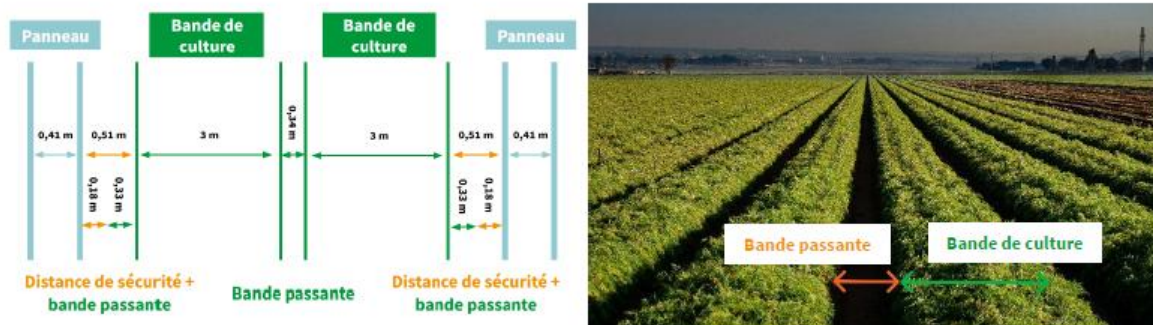
Le cœur d'un projet de centrale agrivoltaïque se trouve dans plus dans la constitution d'un ou de plusieurs plans de conduite d'exploitation agricole au sein dans la centrale, plutôt que d'une simple maximisation de la production photovoltaïque. L'implantation des tables photovoltaïques doit répondre aux besoins des futurs exploitants agricoles, afin d'apporter des services aux parcelles agricoles ou au bétail s'y trouvant (cf fiche « projet agrivoltaïque » plus bas).

Pour ce faire, ABO Energy fait appel à des sociétés expertes dans les domaines agricoles afin d'accompagner les futurs exploitants dans la définition de leur projet, adapter les itinéraires techniques à une activité au sein d'une centrale agrivoltaïque et enfin évaluer la pertinence économique du projet pour leur exploitation. Deux types d'études sont nécessaires : l'étude dite technico-économique qui vient préciser tous les paramètres précédemment explicités, puis dans un second temps l'étude préalable agricole (EPA) qui va principalement tirer des conséquences du projet agricole global sur l'économie agricole du territoire, et proposer un montant de compensation collective agricole (cf fiche « Etude préalable agricole » plus bas).

Le projet de Saint-Privé associe trois exploitations agricoles locales, dont deux pratiquent l'élevage ovin pour la viande et la troisième produit des PPAM et semences de légumes. L'étude technico-économique concernant l'activité ovine sur les deux exploitations a été réalisée par Terre D'ovin, organisme spécialisé dans l'accompagnement des éleveurs de moutons. L'étude concernant l'activité culturale a été produite par AS Développement, entreprise spécialisée dans l'accompagnement des développeurs de projets agrivoltaïques, notamment sur des thématiques agricoles complexes.

L'élevage ovin au sein d'une centrale est une pratique très répandue et éprouvée, les tables photovoltaïques contribuant à une pousse plus régulière de la prairie et offrant ombrage et protection contre les intempéries au troupeau. Les contraintes pour l'implantation des tables sont aussi assez faibles, en respectant un écartement de 4 mètres et un point bas à partir de 1.10m.

En revanche, la mise en place d'une activité PPAM et de semences représente un défi agricole et technique beaucoup plus important, nécessitant des échanges très soutenus entre l'exploitant agricole, le bureau d'étude et ABO Energy afin d'environner l'ensemble des composantes de l'installation pour s'assurer que la centrale ne vienne pas entraver l'activité agricole, mais au contraire lui apporter des services. Les figures suivantes visibles dans l'étude technico-économique d'AS DEV donnent un aperçu de ces travaux, ici sur l'espacement entre les tables photovoltaïques.



Vue aérienne du dimensionnement de la centrale, et illustration de bandes de culture – AS DEV

L'implantation envisagée

Les premiers résultats d'études paysagère et environnementale ont permis d'établir la cartographie des enjeux tout autour de la zone.

Les études se recoupent notamment sur l'importance de l'évitement du ru de la Chasserelle et ses abords proches, afin de préserver aussi bien son patrimoine paysager qu'écologique. L'étude paysagère contribue également à poser les bornes extérieures de la centrale dans le but d'éviter de créer des sensibilités trop fortes par rapport aux lieux de vie proches.



Plan d'implantation envisagé – ABO Energy

Une fois ces bornes définies, la disposition interne de la centrale dépend principalement de nos échanges sur les besoins des futurs exploitants agricoles de la centrale photovoltaïque. Comme précisé plus haut, si l'activité de pâture ovin peut se dérouler dans une multiplicité de configurations, l'ombrage apporté par les panneaux apportant dans tous les cas des services aussi bien au cheptel qu'à la prairie (par exemple par une meilleure régulation des températures), l'activité de PPAM et semences de légumes au sein d'un parc agrivoltaïque nécessite plus de réflexion.

Le choix s'est porté sur une technologie de panneaux dite « trackers », contrairement aux panneaux « fixes » orientés vers le Sud sur un axe de structures est-ouest, les trackers vont suivre la course du soleil d'est en ouest sur le cours de la journée. Les structures sont donc implantées en rangées du nord au Sud.

Cette disposition permet de maximiser la surface utilisable par les exploitants agricoles, offrant la possibilité pour l'exploitant de piloter la centrale en cas d'intervention sur le site. L'écartement entre les rangées de tables est aussi différencié selon l'activité pratiquée. Le tableau suivant revient sur les principales caractéristiques de l'implantation prévue.

Surface retenue	Environ 45 hectares
Nombre de modules	Environ 45 000 modules
Puissance du Parc	Environ 29,2 MWc
Consommation équivalente en nombre d'habitants	Environ 9 700 foyers
Espace inter rangées (entre tables photovoltaïques)	Environ 4 mètres pour ovin Environ 5.4 mètres pour cultures
Espace entre chaque rangée de pieux	Environ 6.4 mètres pour les ovins Environ 7.8 mètres pour les cultures
Hauteur au point bas	Environ 1.5 mètres
Hauteur du point haut	Environ 3.8 mètres

Chiffres clés de l'implantation prévue

Fiche annexe : l'étude préalable agricole :

C'est une réflexion qui vise à apprécier les conséquences d'un projet sur l'économie agricole du territoire concerné pour tenter d'en éviter, réduire ou compenser les impacts. Ce dispositif a été introduit par l'article 28 de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt (LAAF) du 13 octobre 2014 (Art. L. 112-1-3 du code rural), et rendu applicable par le décret d'application paru le 31 août 2016 (n°2016-1190).

Etat initial de l'économie agricole du territoire concerné	▪ Analyse de la production agricole primaire, la première transformation et la commercialisation par les exploitants agricoles ▪ Justification du périmètre retenu par l'étude
Analyse des effets du projet sur l'économie agricole de ce territoire	▪ Evaluation de l'impact sur l'emploi ▪ Evaluation financière globale des impacts ▪ Evaluation des effets cumulés avec d'autres projets connus
Définition de mesures	▪ Evitement et réduction des effets négatifs notables du projet ▪ Réflexion sur les aménagements fonciers bénéficiant à l'économie agricole du territoire ▪ Réflexion sur les mesures de compensation collective envisagées pour consolider l'économie agricole du territoire ▪ Evaluation du coût et des modalités de mise en œuvre des mesures retenues

Cette étude exhaustive et indépendante est adressée au Préfet qui saisit la Commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF). Les conclusions et les propositions font ensuite l'objet d'avis motivés de la commission et du Préfet.

Fiche annexe : un projet agrivoltaïque

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables a introduit une définition d'une installation agrivoltaïque dans le code de l'énergie :

Une installation agrivoltaïque est une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés sur une parcelle agricole où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole.

L'installation agrivoltaïque permet à la production agricole d'être l'activité principale de la parcelle agricole, et elle est réversible.

Elle garantit à un agriculteur actif une production agricole significative et un revenu durable en étant issu, et apporte un service direct à la parcelle agricole parmi :



L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques



L'adaptation au changement climatique



La protection contre les aléas

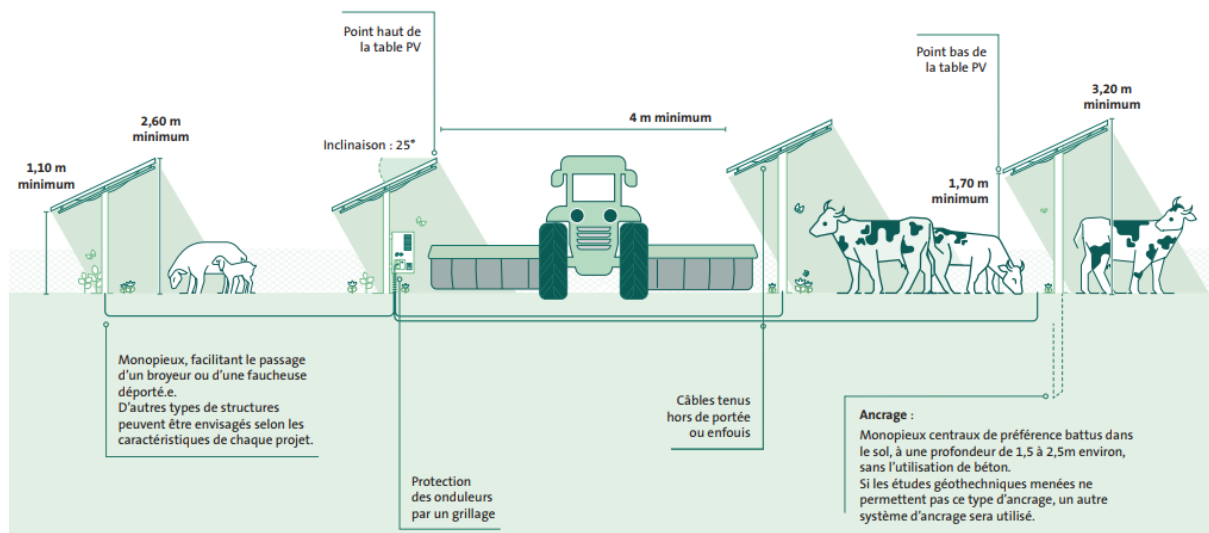


L'amélioration du bien-être animal

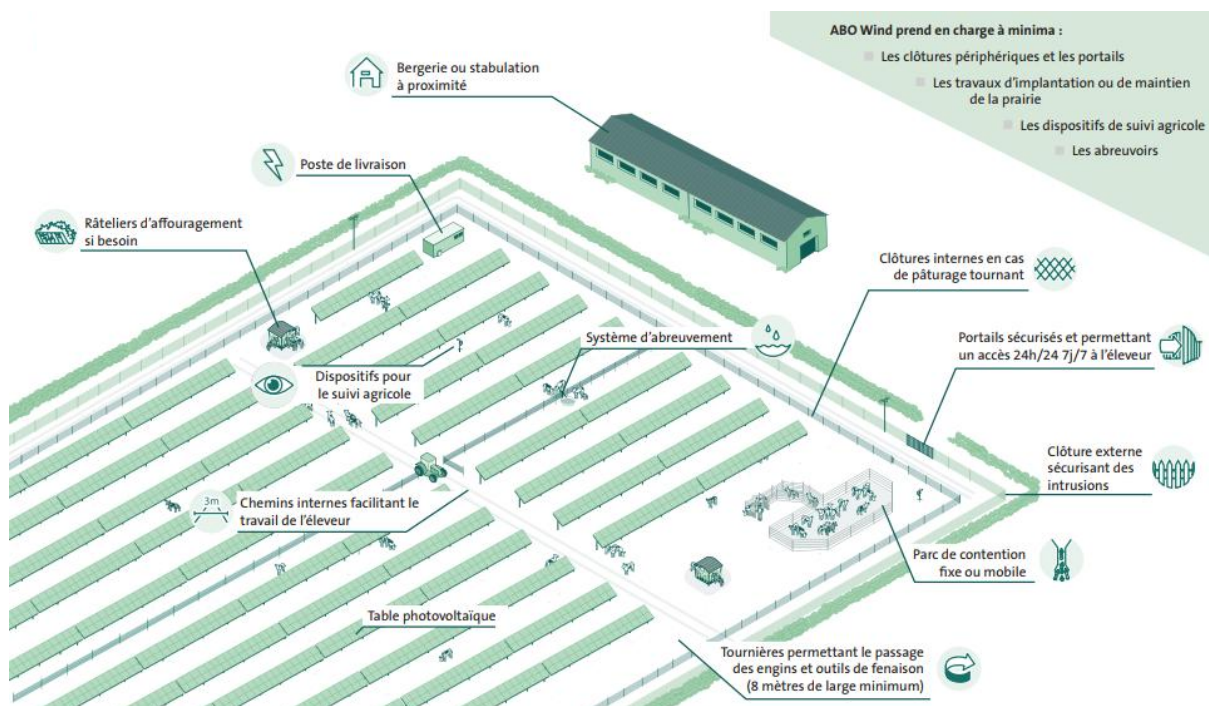
L'installation ne doit pas porter une atteinte substantielle à l'un des services mentionnés précédemment, ou une atteinte limitée à deux de ces services.

Les caractéristiques techniques d'un parc agrivoltaïque

Exemple de tables de modules photovoltaïques pour une activité d'élevage :



Aménagement type d'un parc agrivoltaïque en élevage :



Les bienfaits de l'agrivoltaïsme

L'équipe ABO Energy s'assure d'une connaissance approfondie du territoire et de ses enjeux pour aboutir à un projet qui s'inscrit dans la dynamique agricole locale.

Les responsables de projets sont à l'écoute des acteurs du milieu agricole du territoire et favorisent les échanges. Ils proposent un accompagnement pendant le développement et jusqu'à la phase d'exploitation lorsque le parc est réalisé.

Un parc agrivoltaïque peut notamment offrir les avantages suivants :

Bénéfices agronomiques et environnementaux

A l'échelle de la parcelle :



L'ombrage apporté par les panneaux photovoltaïques **crée un microclimat favorable à la production agricole**, limitant ainsi les impacts du changement climatique auxquels la parcelle est actuellement soumise.



Les premiers retours d'expérience témoignent d'une **baisse des extrêmes de températures**, une **protection contre les aléas météorologiques** tels que le gel et la sécheresse et une **diminution des besoins en eau**. En élevage, ces bénéfices agronomiques se traduisent par :

- Une prairie plus résistante pour sécuriser la ressource fourragère :



- ✓ Décalage de la croissance de la prairie
- ✓ Augmentation du rendement prairial, notamment en été
- ✓ Étalement de la ressource fourragère sur l'année

- Une amélioration du bien-être animal pour maintenir une production agricole significative :



- ✓ Limitation du stress thermique
- ✓ Réduction du besoin en abreuvement
- ✓ Meilleure production animale par rapport à une tendance locale dépendante du changement climatique

A l'échelle de l'exploitation :

L'installation agrivoltaïque favorise une transition vers une **exploitation plus résiliente et attractive à long terme**.



Opportunité d'**améliorer le système d'exploitation** grâce à l'accompagnement à long terme de conseillers spécialisés (amélioration des conditions de travail, réorganisation de l'assolement, certification...)



Opportunité de mise en place de **pratiques agricoles plus vertueuses pour l'environnement** (agroécologie, conservation des sols, limitation des intrants, augmentation de la biodiversité...)



Aide à la démarche **bas carbone** et d'autres obligations environnementales (respect des BCAA, maintien des surfaces toujours en herbe, contrôle stratégique phytosanitaire...)



Sécurisation des parcelles contre les intrusions (aide à la surveillance, protection du cheptel contre les prédateurs en élevage...)

Bénéfices économiques et sociaux :

- Facilitation d'**accès au foncier** (terres à céder ou inexploitées)
- **Sécurisation de revenus** supplémentaires à long-terme (pour des investissements agricoles...)
- **Réduction des charges** (moins de consommation en eau, en carburant...)
- Facilitation de **l'installation de jeunes agriculteurs.trices et/ou de la transmission de l'exploitation**
- Echanges avec des agriculteurs également porteurs de leur projet agrivoltaïque

Bénéfices pour le territoire de l'exploitation :

- Préservation des terres agricoles et/ou revalorisation de terres incultes
- Aide au renouvellement des générations d'agriculteurs
- Dynamique d'entraide entre agriculteurs (projets collectifs...)
- Soutien financier aux filières agricoles locales (compensation collective agricole...)

OUVERTURE DE LA CONCERTATION

PREALABLE

Projet de parc agrivoltaïque
Commune de Saint-Privé (89 220)

DATE :

HEURE :

CACHET DE LA MAIRIE :

Nom Prénom :

Adresse email :

Observations concernant le projet agrivoltaïque :

Nom Prénom :

Adresse email :

Observations concernant le projet agrivoltaïque :

Nom Prénom :

Adresse email :

Observations concernant le projet agrivoltaïque :

Nom Prénom :

Adresse email :

Observations concernant le projet agrivoltaïque :

Nom Prénom :

Adresse email :

Observations concernant le projet agrivoltaïque :

Nom Prénom :

Adresse email :

Observations concernant le projet agrivoltaïque :

Nom Prénom :

Adresse email :

Observations concernant le projet agrivoltaïque :

Nom Prénom :

Adresse email :

Observations concernant le projet agrivoltaïque :

Notre engagement

Une démarche concertée

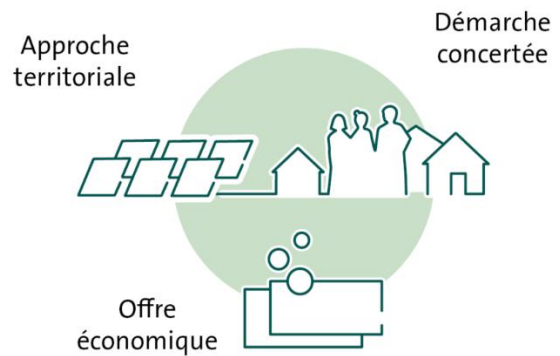
- Ecoute de tous les acteurs du territoire
- Communication menée en lien avec les élus
- Relation de confiance

Une offre économique

- Retombées économiques foncières
- Fiscalité pour les collectivités

Une approche territoriale

- Valorisation d'une ressource locale et renouvelable
- Mise en œuvre d'une politique locale de développement durable
- Contribution au développement local
- Retombées économiques qui permettent de financer d'autres projets



Un partenariat pour un projet photovoltaïque réussi

ABO Energy s'engage à **porter les risques** liés au développement et à la réalisation de votre projet.

ABO Energy vous accompagne dans la **maîtrise** des sources de **production locale d'énergie**.

ABO Energy est votre **interlocuteur unique** tout au long de la vie du projet.

Nous trouverons ensemble le meilleur projet adapté à votre territoire.



Théo Le Corre

Responsable de projets

T : 02 46 85 01 67

M : 07 88 56 32 68

Theo.lecorre@abonergy.com

ABO Energy

Orléans Le Millénium,

6 bis avenue Jean Zay

45000 Orléans

www.abonergy.fr

